

## Les sceaux des abbés et du convent de la Trinité de Fécamp, XII<sup>e</sup>-début du XIV<sup>e</sup> siècle

*The seals of Abbots and of the convent of the Holy Trinity in Fécamp, 12<sup>th</sup>-beginning of the 14<sup>th</sup> century*

Michaël Bloche

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/1314>

DOI : 10.4000/tabularia.1314

ISSN : 1630-7364

### Éditeur :

CRAHAM - Centre Michel de Boüard, Presses universitaires de Caen

### Référence électronique

Michaël Bloche, « Les sceaux des abbés et du convent de la Trinité de Fécamp, XII<sup>e</sup>-début du XIV<sup>e</sup> siècle », *Tabularia* [En ligne], Actes épiscopaux et abbaciaux en Normandie et dans le grand Ouest européen, mis en ligne le 16 avril 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/1314> ; DOI : 10.4000/tabularia.1314

---

## Les sceaux des abbés et du convent de la Trinité de Fécamp, XII<sup>e</sup>-début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>

### *The seals of Abbots and of the convent of the Holy Trinity in Fécamp, 12<sup>th</sup>-beginning of the 14<sup>th</sup> century*

Michaël BLOCHE

Institut national du patrimoine

michael.bloche@hotmail.fr

#### Résumé :

Les sceaux des abbés et du convent de la Trinité de Fécamp, intéressants à de multiples égards, particulièrement certains contre-sceaux issus d'intailles antiques réemployées, n'ont jamais été l'objet d'une étude approfondie sur le long terme. Un corpus a donc été constitué, certes restreint (12 empreintes originales conservées), sans aucune matrice et avec des lacunes pour certains abbatiats, mais suffisant pour introduire à la sigillographie fécampoise depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette étude comporte une description des différents sceaux conservés ainsi qu'une étude de la corroboration, des modes de scellement et des liens entre sceaux et suscription.

Mots-clés : sceaux, sigillographie, intailles, abbayes, abbés, Fécamp, Normandie, XI<sup>e</sup> siècle, XII<sup>e</sup> siècle, XIII<sup>e</sup> siècle.

#### Abstract :

*The seals of the Abbots and the convent of the Trinity of Fécamp, interesting from many points of view, in particular certain « contre-sceaux » derived from reused engraved gemstones from antiquity, have never been the subject of any long term study. A corpus has been compiled, while limited (12 originals applied seals), no matrices survive and seals with lacuna for certain Abbots, enough however survive to provide an introduction to Fécamp sigillography since the 12<sup>th</sup> to the beginning of the 14<sup>th</sup> centuries to be made. This study comprises a description of the different types seal that have survived as well as a study of the corroboration, the sealing practices, and the connections between the seals and the superscription.*

*Keywords: seals, sigillography, engraved, abbeys, abbots, Fécamp, Normandy, 11<sup>th</sup> century, 12<sup>th</sup> century, 13<sup>th</sup> century.*

---

1. Que soient ici remerciés Jean-Luc Chassel pour son soutien, ainsi qu'Olivier Guyotjeannin, Dominique Hollard, Philippe Plagnieux et Christophe Maneuvrier pour leurs conseils. Enfin, nous remercions vivement Véronique Gazeau, Fabien Paquet et François Séguin pour leur relecture attentive.

## Introduction

En France, la sigillographie médiévale s'est certes très souvent intéressée aux sceaux d'abbé et de convent, mais aucune synthèse générale récente n'existe sur le sujet, hormis quelques-unes pour certains ordres comme les cisterciens et les chartreux<sup>2</sup>, et le chercheur doit se reporter à des ouvrages maintenant datés, comme le *Manuel de sigillographie française* (1912) de J. Roman. Il peut également exploiter avec profit la synthèse sur la sigillographie ecclésiastique française rédigée par Auguste Coulon en 1934 pour l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*. De même, s'il existe des volumes du *Corpus des sceaux français du Moyen Âge* consacrés aux villes et aux sceaux des rois et de régence<sup>3</sup>, aucun pour l'instant n'a porté sur les sceaux monastiques, souvent considérés comme répétitifs et peu originaux. Les Anglais sont mieux lotis avec l'étude de Gale G. Pedrick, *Monastic seals of the 13<sup>th</sup> century* (1902), qui ne traite que des îles Britanniques, et avec le catalogue des sceaux monastiques du Public Record Office<sup>4</sup>. Pour la Normandie, le chercheur peut néanmoins se reporter avec profit à l'étude de Paul de Farcy, *Abbayes de l'évêché de Bayeux*<sup>5</sup>. L'auteur y donne en effet de nombreuses indications sur les sceaux des abbayes normandes.

Les sceaux des abbés et du convent de la Trinité de Fécamp<sup>6</sup> n'ont jamais été l'objet d'une étude approfondie sur plus de deux siècles, ce qui peut surprendre lorsque l'on considère le prestige de ces prélats, dû notamment à l'exemption. Il faut cependant noter que des empreintes de 1204 et 1211 du sceau du convent donnèrent lieu à une étude, courte mais stimulante, d'Yves Metman, ancien conservateur des Archives nationales chargé du service des sceaux, en 1983<sup>7</sup>. Il considérait le style de ces empreintes comme « assez exceptionnel », et étudia ces dernières d'un point de vue théologique et symbolique notamment (voir la note 27 de la présente étude). L'objet du présent article sera de percevoir ou non l'originalité des sceaux de la Trinité et d'en mettre en valeur certains aspects méconnus, et ce depuis les premiers sceaux observés pour la seconde moitié du XII<sup>e</sup>, jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, aube d'une nouvelle ère dans la sigillographie fécampoise avec l'avènement, entre autres, des types armoriés et du petit sceau.

## La constitution du corpus

Pour mener cette étude, j'ai tenté de constituer un corpus à partir des fonds des Archives départementales de la Seine-Maritime et des Archives nationales principalement, ainsi que des moulages correspondant à l'inventaire réalisé

2. Voir notamment l'étude non publiée d'Emmanuel ROUSSEAU sur la sigillographie cistercienne (ROUSSEAU, 1996), et celle de Gustave VALLIER sur les sceaux des chartreux (VALLIER, 1891).

3. BEDOS-REZAK, 1980a et DALAS-GARRIGUES, 1991.

4. ELLIS, 1986.

5. FARCY, 1886-1888.

6. Dép. Seine-Maritime, chef-lieu de cant.

7. METMAN, 1983, p. 140-143. Yves Metman, archiviste paléographe (promotion 1939), fut conservateur aux Archives nationales chargé du service des sceaux de 1944 à 1978.

par Germain Demay pour la Normandie<sup>8</sup>, disponibles au CARAN (Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales)<sup>9</sup>. J'ai également mené des recherches au musée de la Bénédictine, à Fécamp, mais en vain. Le musée, dans ses réserves, renferme plus d'une centaine de moulages de sceaux des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, mais aucun de l'abbaye de Fécamp, semble-t-il. La Trinité de Fécamp a un fonds relativement pauvre en sceaux monastiques (et en sceaux de manière générale), comparé par exemple à une abbaye comme Jumièges. Cela est probablement dû aux pillages révolutionnaires, au symbole fort que représentait l'abbaye de Fécamp dans la région, et surtout sans doute aux hasards de la conservation. Malgré tout, on dispose d'un corpus, certes restreint (12 empreintes originales en cire conservées jusqu'à l'abbatiat de Robert de Putot inclus – 1308-1326 –, ainsi que 2 moulages en plâtre d'empreintes de sceaux disparues, et un dessin d'un sceau et de son contre-sceau inconnus sous forme originale), sans aucune matrice<sup>10</sup> et avec des lacunes pour certains abbatiats, mais suffisant pour introduire à la sigillographie fécampoise, et de très grande qualité. Les moulages en plâtre de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, conservés aux Archives nationales, sont des plus utiles car depuis leur confection, certains sceaux ont été volés ou détruits. C'est le cas d'un contre-sceau de l'abbé Richard de Treigos – 1260-1286 –, qui a fondu aux Archives départementales de la Manche en 1944 lors des bombardements de Saint-Lô<sup>11</sup>, et d'un sceau de Robert de Putot – 1308-1326 –, qui a été volé aux Archives départementales de la Seine-Maritime<sup>12</sup>. Les moulages sont pour nous le seul moyen d'étudier les sceaux de ces deux abbés.

On aurait pu s'attendre à trouver la majorité des sceaux d'abbés de Fécamp conservés aux Archives départementales de la Seine-Maritime, mais il n'en est rien, bien au contraire. Ainsi, pour la Trinité, le sceau d'abbé le plus ancien conservé à Rouen est celui de Richard de Treigos de 1265 (coté 7 H 909), et c'est le seul sceau fécampois de cette institution pour la période envisagée. Déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, Charles de Robillard de Beaurepaire, dans *L'Inventaire des chartes remarquables par leurs sceaux*, qu'il dressa alors qu'il était archiviste de la Seine-Inférieure (1851-1905), ne signalait aucun sceau fécampois<sup>13</sup>. C'est aux Archives nationales, et particulièrement dans le Trésor des chartes, que l'on trouve les plus beaux sceaux fécampois conservés, au bas de chartes adressées aux rois de France. Cela est sans doute dû au soin exceptionnel apporté au Trésor des chartes depuis des siècles par les archivistes du roi.

8. DEMAY, 1881.

9. J'ai également dépouillé l'ouvrage de Joseph Roman (ROMAN, 1909), mais sans succès. Par ailleurs, j'ai connaissance de moulages de sceaux des abbés et du convent à la British Library (GRAY BIRCH, 1898, n° 18587, 18588 et 18589). Nous ne nous sommes pas rendu sur place, mais d'après ce catalogue, il semblerait que ces moulages au soufre soient issus d'empreintes conservées en France (DOUËT D'ARCQ, 1863, n° 8704, 8705 et 8220).

10. À ce jour, on ne connaît qu'une matrice d'abbé normand des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, celle d'un abbé de Cerisy (voir MANEUVRIER, 2009, p. 155-162).

11. DEMAY, 1881, n° 2787.

12. *Ibid.*, n° 2788.

13. Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 3 T 53.

De même, on aurait également pu s'attendre à trouver dans la collection Gaignières de la Bibliothèque nationale de France de nombreux dessins de sceaux fécampois afin de pallier le manque d'originaux, mais ce n'est pas le cas, semble-t-il, du moins au regard de l'inventaire dressé par Joseph Roman des dessins de sceaux de cette collection<sup>14</sup>. On trouve ainsi, d'après Roman, 94 dessins de sceaux de Jumièges, 74 de Saint-Wandrille, 41 de Saint-Ouen de Rouen, mais très peu sur Fécamp : seulement un contre-sceau de Thomas de Saint-Benoît en 1306<sup>15</sup> et un sceau de 1439 de l'abbé Gilles de Duremont<sup>16</sup>. Par ailleurs, le manuscrit 20893 de la collection Gaignières, apparemment ignoré de Roman dans son répertoire, contient plusieurs dessins de sceaux d'abbés de Fécamp du XIV<sup>e</sup> siècle, malheureusement postérieurs à la période envisagée ici<sup>17</sup>.

Il convient également de déplorer la perte à la Révolution de l'ouvrage de dom Jacques de Mareste d'Alge sur l'histoire de l'abbaye<sup>18</sup>, qui contenait, semble-t-il, de nombreuses planches gravées représentant les sceaux de l'abbaye. Une lettre du 27 juin 1655 de dom Maur Benetot à dom Luc d'Achery, publiée jadis par Delisle<sup>19</sup>, évoque cela : « [...] Monsieur Mareste, avocat général en la cour des aydes, [...], après son [frère], jadis ancien religieux de Fescamp, à présent décédé, s'est employé à l'histoire du dit monastère de Fescamp, qui est maintenant achevée et fera un bien juste volume in-folio [...]. Il a employé jusqu'à quatre ou cinq cents livres pour faire graver en cuivre les sceaux et armes des abbez [...] ».

Voici maintenant la description des sceaux des abbés et du convent de Fécamp<sup>20</sup>.

14. ROMAN, 1910, p. 42-158.

15. Paris, BnF, ms lat. 5424, p. 97.

16. Paris, BnF, ms lat. 17025, p. 152.

17. Il me reste à consulter les manuscrits que Joseph Roman classe sous la rubrique « divers, 96 sceaux » : ms lat. 17041, 17048, 17049, ainsi que les ms fr. 20368, 20375, 20388 et 20406.



18. Sur cette histoire de l'abbaye rédigée dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, voir NORTIER, 1971, p. 31-32. Seule la table des matières est conservée, à la Bibliothèque municipale de Montivilliers, ms n° 5.

19. DELISLE, 1857, p. 254.



20. La définition des matières (soie, chanvre, etc.) des cordelettes de tissu sur lesquelles sont apposés les sceaux a été effectuée à vue, et non avec un binoculaire. Par ailleurs, en ce qui concerne les légendes des sceaux, les passages en minuscules entre parenthèses correspondent au développement des abréviations, et les passages entre crochets correspondent à des passages lacunaires restitués.

Abbatiat	Description des sceaux	Renvois aux illustrations dans l'article
Henri de Sully	<p>Paris, Arch. nat., J 211, n° 4: sceau du convent et sceau de l'abbé (Douët d'Arcq, n° 8704), en cire non teintée et sur doubles queues de parchemin (1180-1187):</p> <p>Sceau du convent, rond (61 mm de diamètre): Dieu le Fils, vu de face, en buste, auréolé d'un nimbe crucifère, bénissant de la main droite et tenant un livre ouvert de la main gauche (légende, depuis le bas: + SIGILLUM [S(an)C(t)E TR]INITATIS). Pas de contre-sceau. Type A.</p>  <p>Sceau de l'abbé, légèrement ogival (75 mm x 53 mm): abbé assis sur un trône en forme de banc, tête nue, vu de face, tenant sa crosse de la main droite, et de la gauche un livre ouvert (légende, depuis le haut: [+ ] SIGILLUM [ABBATIS SANCT]E TRINIT(atis) . FISCAM(nensis)). Pas de contre-sceau. Type B.</p> 	Voir la figure 1

Abbatiat	Description des sceaux	Renvois aux illustrations dans l'article
Raoul d'Argences	<p>Paris, Arch. nat., J 211, n° 1 : sceau du convent (Douët d'Arcq, n° 8220) et sceau de l'abbé, en cire verte sur cordelettes de chanvre bicolores (janvier 1205 n. st.):</p> <p>Sceau du convent, rond (61 mm de diamètre) : Dieu le Fils, vu de face, en buste, aurolé d'un nimbe crucifère, bénissant de la main droite et tenant un livre de la main gauche (légende, depuis le bas : + SIGILLUM S(an)C(t)E . TRINITATIS). Type A.</p> <p>Contre-sceau (DEMAY, 1877, p. XVIII, n° 219) : félin entre deux arbres? (légende : + OMNIA . CUM CONSILO FAC . ET POST FATUM). Type 1.</p>  <p>Sceau de l'abbé, ogival (70 mm x 45 mm) : abbé assis, tête nue, vu de face, tenant sa crosse de la main droite, et de la gauche un livre ouvert (légende, depuis le haut : + SIGILL. [RADULFI ABBATIS S(an)C(t)E . T]RINITATIS . FISCAMNI). Type C.</p> <p>Contre-sceau : félin entre deux arbres? (légende : + OMNIA . CUM CONSILO FAC . ET POST FATUM). Type 1.</p> 	Voir les figures 2 et 3



Abbatiat	Description des sceaux	Renvois aux illustrations dans l'article
Raoul d'Argences	<p>Paris, Arch. nat., J 211, n° 3 : sceau de l'abbé (DOUËT D'ARCQ, n° 8705) puis sceau du convent, en cire verte sur lacs de soie verte (1211 a. st.) :</p> <p>Sceau de l'abbé, ogival (75 mm x 53 mm) : abbé assis, tête nue, vu de face, tenant sa crosse de la main droite, et de la gauche un livre ouvert (légende, depuis le haut : + SIGILL. RADULFI ABBATI[S] [S](an)C(t)E . TRINITATIS . FISCAMNI). Type C.</p> <p>Contre-sceau de l'abbé : félin entre deux arbres ? (légende : + OMNIA . CUM CONSILO FAC . ET POST FATUM). Type 1.</p>  <p>Sceau du convent (61 mm de diamètre) : le Christ, vu de face, en buste, auréolé d'un nimbe crucifère, bénissant de la main droite et tenant un livre de la main gauche (légende, depuis le bas : + SIGILLUM S(an)C(t)E . TRINITATIS). Type A.</p> <p>Contre-sceau du convent (DOUËT D'ARCQ, n° 8220 ; DEMAY, 1877, p. XV, n° 161) : Omphale portant la massue d'Hercule et la peau du lion de Némée (légende : + SECRE[TUM] RADULFI BABATI[S FISC]AN(ensis)). Type 2.</p> 	Voir la figure 4





Abbatiat	Description des sceaux	Renvois aux illustrations dans l'article
Raoul d'Argences	<p>Paris, Arch. nat., L 780 (anciennement L 1200), n° 58 : sceau de l'abbé puis sceau du convent, en cire verte sur lacs de soie rouge (1218 a. st.) :</p> <p>Sceau de l'abbé, ogival (65 mm x 45 mm) : abbé assis, coiffé d'une sorte de bonnet, vu de face, tenant sa crosse de la main droite, et de la gauche un livre ouvert (légende, depuis le haut : + S[IGILL] RADULFI ABBATIS S(an)C(t)E . TRINITATIS . FISCAMNI). Type C.</p> <p>Contre-sceau de l'abbé : félin entre deux arbres ? (légende : + OMNIA . CUM CONSILO FAC . ET POST FATUM). Type 1.</p>  <p>Sceau du convent, rond (61 mm de diamètre) : le Christ, vu de face, en buste, auréolé d'un nimbe crucifère, bénissant de la main droite et tenant un livre de la main gauche (légende, depuis le bas : [+ SIGILL]UM S(an)C(t)E . TRINITATIS). Type A.</p> <p>Contre-sceau du convent : Omphale portant la massue d'Hercule et la peau du lion de Némée (légende : + S[EC]RETUM [RAD]ULFI BABATI[S] FISCAN). Type 2.</p> 	Voir la figure 5

Abbatiat	Description des sceaux	Renvois aux illustrations dans l'article
Guillaume Vaspail	<p>Paris, Arch. nat. L 780 (anciennement L 1200), n° 61 : sceau de l'abbé (Douët d'Arcq, n° 8706) (janvier 1232 n. st.), en cire verte sur lacs de soie tricolores (vert, rouge et jaune) :</p> <p>Sceau ogival (65 mm x 42 mm) : abbé assis, tête nue, vu de face, tenant sa crosse de la main gauche, et de la droite un livre ouvert. Au-dessus de sa tête se trouve un croissant de lune, et sans doute un autre au-dessus du livre (légende, depuis le haut : + WILLELMUS DEI GRACIA ABBAS FISCANNI). Type D.</p> <p>Contre-sceau : un <i>agnus Dei</i> devant une hampe se terminant en croix et en barre de laquelle pend l'étendard de la résurrection (légende, depuis le haut : + AGNUS DEI MISERERE NOB(is)). Type 3.</p> <div style="text-align: center;">     </div>	Voir la figure 6

Abbatiat	Description des sceaux	Renvois aux illustrations dans l'article
Richard de Treigos	<p>Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 909 : sceau de l'abbé puis sceau du convent, en cire verte sur doubles queues de parchemin (juin 1265) :</p> <p>Fragment du sceau de l'abbé : une partie de la chasuble de l'abbé debout (légende, depuis le haut : [... ...] : GR(ati)A : ABB[... ...] (sans doute pour + RICARDUS DEI GR(ati)A ABBAS FISCANNI). Type E.</p> <p>Fragment du contre-sceau de l'abbé : sous une voûte, l'abbé en prière, tête nue, avec sa crosse (légende, depuis le haut : [+ CONTRA S'] ABBATIS . F[ISCANNI]). Type 4.</p> <div data-bbox="523 969 1042 1227" style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div> <p>Fragment du sceau du convent : le Christ, vu de face, en buste, auréolé d'un nimbe crucifère. Type A.</p> <p>Fragment du contre-sceau du convent : illisible.</p> <div data-bbox="523 1480 1042 1832" style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div>	Voir la figure 7

Abbatiat	Description des sceaux	Renvois aux illustrations dans l'article
Richard de Treigos	<p>Paris, Arch. nat., J 462, n° 27<sup>42</sup> : sceau de l'abbé (DOUËT D'ARCQ, n° 8707), en cire brune sur simple queue de parchemin (1270) :</p> <p>Fragment de sceau ogival (35 mm x 22 mm) : une partie de la chasuble de l'abbé, et un livre dans les mains de l'abbé. Type E.</p> <p>Contre-sceau, ogival : sur une voûte, le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean à mi-corps. Au-dessous, l'abbé en prière, tête nue, avec sa crosse (légende, depuis le haut : [+] CONTRA [S' ABBATIS . FISCANNI]). Type 4.</p> <div style="text-align: center;">   </div>	Voir la figure 7

Abbatiat	Description des sceaux	Renvois aux illustrations dans l'article
Richard de Treigos	<p>Jadis à Saint-Lô, Arch. dép. Manche, fonds de l'abbaye de la Trinité de Caen : contre-sceau de l'abbé (DEMAY, n° 2787) (octobre 1270) :</p> <p>Fragment du contre-sceau de l'abbé, ogival (42 mm) : le Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean (légende: + CONTRA [S' ABBATIS . FIS]CANNI). Type 4.</p> 	
Thomas de Saint-Benoît	<p>Paris, BnF, ms lat. 5424, p. 97 (dessin) : sceau de l'abbé « en cire verte sur lacs de parchemin » (16 avril 1306) :</p> <p>Sceau de l'abbé ogival : dans une niche gothique, l'abbé debout, tête nue, la crosse dans la main droite et un livre fermé dans la main gauche (légende, depuis le haut : + S' FR(atr)IS . TH(om)E : DEI : GR(ati)A : ABBATIS : FISCANENSIS :). Type F.</p> <p>Contre-sceau de l'abbé, rond : le Christ assis sur un trône, nimbé, un globe surmonté d'une croix dans la main gauche, bénissant de la main droite (légende, depuis le haut : + SECRETIS : FR(atr)IS : TH(om)E : ABB(at)IS : FISCANENSIS :). Type 5.</p> 	Voir la figure 8

Abbatiat	Description des sceaux	Renvois aux illustrations dans l'article
Robert de Putot	<p>Jadis à Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1130 : sceau de l'abbé (DEMARY, n° 2788 et 2788 bis) (juillet 1320) :</p> <p>Sceau de l'abbé, ogival (52 mm) : dans une niche gothique, l'abbé debout, mitré, croisé, bénissant, les pieds sur un dragon (légende, depuis le haut : [+ SIGILLUM] FR(atr)IS : ROB[ERTI AB]B(at)IS : FISCANEN(sis)). Type G.</p> <p>Contre-sceau de l'abbé, rond : le Christ assis sur un trône, nimbé du nimbe crucifère, un globe surmonté d'une croix dans la main gauche, bénissant de la main droite, sous un dais d'architecture (légende, depuis le haut : + CONTRA S' ABB(at)IS . FISCANEN(sis)). Type 6.</p> <div style="text-align: center;">     </div>	Voir la figure 9

### Revue diachronique des sceaux des abbés et du convent de Fécamp

Aucun sceau antérieur à l'abbatit d'Henri de Sully (1140-1187) n'est conservé, et aucun acte d'abbé antérieur à Henri de Sully ne comporte de formule d'annonce de sceau. Pour cet abbatit en revanche, on a la chance de conserver aux Archives nationales, appendus à un acte de 1180-1187 adressé à Philippe Auguste<sup>21</sup>, à la fois le sceau de l'abbé et le sceau du convent<sup>22</sup> (fig. 1), dans un état certes fragmentaire, mais convenable malgré tout. Ces deux sceaux sur double queue de parchemin sont en cire naturelle et n'ont pas encore de contre-sceau à leur revers. Celui du convent, à droite, est un sceau roman rond représentant dans un style archaïsant<sup>23</sup> et assez byzantin Dieu le Fils, barbu<sup>24</sup>, vu de face, en buste, revêtu du pallium<sup>25</sup> et auréolé d'un nimbe crucifère, bénissant de la main droite et tenant un livre ouvert<sup>26</sup> de la main gauche<sup>27</sup>; la légende, en capitales romaines, est + SIGILLUM [S(an)C(t)E TR]INITATIS<sup>28</sup>. Elle part du bas du sceau<sup>29</sup>. Il est étonnant que les moines n'aient pas adopté la représentation classique de la Trinité<sup>30</sup>, c'est-à-dire

- 
21. Paris, Arch. nat., J 211, n° 4.
  22. ROMAN, 1912, p. 167, se trompe donc lorsqu'il affirme que pendant toute la durée du XII<sup>e</sup> siècle, les sceaux des abbayes et de leurs abbés ne sont pas distincts.
  23. Cet archaïsme fait penser à celui du sceau de l'abbé de Saint-Denis en 1217 (DOUËT D'ARCQ, 1863, n° 8370).
  24. D'après DEMAY, 1880, p. 316-317, c'est un bel exemple de « Christ à la barbe archaïque », c'est-à-dire « une barbe courte, taillée en pointe et bifurquée au menton ».
  25. Sur ce sceau le *pallium* recouvre les deux épaules, comme sur le sceau de l'abbaye d'Anchin (DEMAY, 1880, p. 318).
  26. D'après DEMAY, 1880, p. 320, le livre dans la main du Christ était le plus souvent fermé.
  27. Yves Metman ignore cette empreinte du sceau d'Henri de Sully, mais voici ce qu'il dit à propos d'une empreinte de 1204 issue de la même matrice : « Le sceau lui-même de la Trinité est d'un style assez exceptionnel [...] ; le relief est faible, le tracé linéaire s'accorde assez bien avec la date probable : fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le naturalisme réaliste des années 1200 n'apparaît pas encore, mais cette représentation du Christ à mi-corps nous intrigue. La matrice ne serait-elle pas en ivoire, matériau plus fragile que le bronze ou l'argent et qui ne permet pas les mêmes précisions ? Les autres sceaux représentant la Trinité sont, en général, taillés plus finement et le Saint-Esprit se trouve entre le Père et la croix du Fils sous la forme d'un oiseau, souvent une colombe. Ici, il ne s'agit plus d'évoquer par l'image l'unité de nature dans la distinction enrichissante des personnes unies et, à la fois, s'opposant l'une à l'autre dans leurs relations ; il s'agit, purement et simplement, de la seconde personne et, semble-t-il, du retour du Christ annoncé par saint Jean pour le jugement dernier. En effet, la présence du *pallium*, du geste bénissant de la main droite et du livre tenu de la gauche confirme l'identification. Seul manque l'arc-en-ciel qui, par contre, semble bien figurer sur le sceau de la Sainte-Trinité de Lessay, attesté en 1280, mais très antérieur. Une certaine parenté de style avec le sceau de Fécamp ferait même penser qu'il pourrait s'agir du même artiste qui aurait gravé les deux matrices. Les rapports entre les deux abbayes, l'une de Haute, l'autre de Basse-Normandie, rendent très vraisemblable la chose » (METMAN, 1983, p. 142-143). Nous rejoignons Yves Metman pour son analyse, hormis pour la datation et pour l'identification de l'arc-en-ciel sur le sceau de Lessay : il semble s'agir en effet d'un pliant. Par ailleurs, concernant la matière de la matrice utilisée, Christophe Maneuvrier penche davantage pour le plomb que pour l'ivoire.
  28. Sur cette légende, voir DOUËT D'ARCQ, 1863, vol. I, p. XCIX.
  29. D'après COULON, 1934, p. 187, la légende commence, sauf à de très rares exceptions, en haut du sceau et à droite du personnage représenté.
  30. Cependant, DOUËT D'ARCQ, 1863, vol. I, p. LXVIII, écrit à propos du sceau ogival de la Trinité de Lessay, en 1280 : « Si l'on veut voir dans ce livre une Bible (*bibliotheca*), c'est-à-dire l'Ancien

Dieu le Père assis de face, vêtu d'une robe et d'un manteau à larges plis, tenant entre ses bras le Christ sur la croix, l'Esprit Saint, sous la forme d'une colombe, procédant de la bouche du Père sur la tête du Fils<sup>31</sup>. Il faut également noter que, de même que celle du sceau de l'abbaye de Cluny, la légende n'exprime pas le nom du lieu où l'abbaye était située<sup>32</sup>. Celui de l'abbé, légèrement ogival<sup>33</sup>, représente quant à lui dans un style complètement différent l'abbé assis, tête nue, vu de face, tenant sa crosse (volute tournée vers l'épaule de l'abbé) de la main droite et de la gauche un livre ouvert (la Bible ou la règle de saint Benoît)<sup>34</sup>. La légende, en capitales romaines et onciales, en est [+ ] SIGILLUM [ABBATIS SANCT]E TRINIT(atis) . FISCAM(nensis). Le fait que l'abbé soit représenté assis est significatif: on trouve en effet bien plus souvent ces prélats debout<sup>35</sup>. Cette pose indique la prétention à un rang supérieur (l'évêque par exemple est plus souvent représenté assis)<sup>36</sup>. Guillaume, abbé de Saint-Denis, en 1185, était également représenté assis sur son sceau<sup>37</sup>. En revanche, Henri de Sully n'est pas représenté mitré, alors que depuis une bulle d'Alexandre III de juin 1177 il a le privilège de pouvoir porter la mitre<sup>38</sup>. Cela semble malgré tout normal. En effet, il semble exceptionnel, après dépouillement de plusieurs catalogues de sceaux<sup>39</sup>, de voir des abbés représentés mitrés sur leurs sceaux avant le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle. Il semblerait également que lorsqu'une abbaye obtenait pour son abbé le droit de porter la mitre, ce dernier ne se faisait représenter mitré sur son sceau que plusieurs décennies après. C'est le cas par exemple à Saint-Ouen de Rouen. Dans cette dernière abbaye, l'abbé a le droit de porter la mitre depuis 1256<sup>40</sup>, mais il

---

Testament et le Nouveau Testament écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, on aura encore là une figure emblématique de la Trinité (DOUËT D'ARCQ, 1863, n° 8260). Une représentation analogue se trouve sur un sceau de l'abbaye Sainte-Catherine du Mont; seulement, au lieu d'être assise sur un arc-en-ciel, la figure est assise sur un banc». Ce dernier sceau est de 1244.

31. Voir DOUËT D'ARCQ, 1863, vol. I, p. LXVIII.
32. WAILLY, 1838, p. 237.
33. Sur la forme du sceau, voir WAILLY, 1838, p. 232: « On trouve au bas d'un acte non daté une empreinte mutilée du sceau de Henri, qui gouverna l'abbaye de Fécamp de 1140 à 1188 ou 1189; le type devait avoir la forme de l'ogive, ou au moins celle d'un ovale très allongé [...]. À compter des dernières années du XII<sup>e</sup> siècle, il est extrêmement rare de rencontrer un sceau d'abbé qui n'ait pas la forme de l'ogive ».
34. D'un point de vue graphique, ce sceau est assez proche de celui de l'abbé de Saint-Martin de Pontoise en 1177, représentant saint Martin, mitré, la crosse dans la main gauche et bénissant de la main droite (DOUËT D'ARCQ, 1863, n° 8338).
35. COULON, 1934, p. 143.
36. ROMAN, 1912, p. 168; CHASSEL, 1994, p. 86.
37. DOUËT D'ARCQ, 1863, vol. I, p. LXXV.
38. D'après GAZEAU, 2007, t. I, p. 78, Henri de Sully fut le premier abbé de Normandie à se faire remettre la mitre, l'anneau et les sandales (insignes pontificaux) en 1177 par Alexandre III (confirmation en 1182 par Lucius III). En 1197, Célestin III ajouta la tunique et la dalmatique (mais ces éléments ne sont pas représentés sur les sceaux, de même que l'anneau et les sandales; des vêtements liturgiques, on ne distingue sur les sceaux fécampois que la chasuble et l'aube). Ces privilèges sont donnés de manière très précoce à Fécamp puisque ce n'est qu'à partir de 1198 et Innocent III qu'ils sont délivrés, et encore exceptionnellement, à d'autres abbayes (voir GAZEAU, 2002, p. 37).
39. Les catalogues et inventaires de DEMAY et DOUËT D'ARCQ qui figurent dans la bibliographie.
40. POMMERAYE, 1662, p. 165-166 et p. 180.



n'en a pas pour autant fabriqué de suite une nouvelle matrice. En juillet 1257, il est toujours représenté tête nue, au bas d'un accord au sujet de la faculté qu'il possède de porter la mitre, l'anneau, la dalmatique, etc.<sup>41</sup> Il faut attendre le début du XV<sup>e</sup> siècle, en 1411, pour voir un abbé de Saint-Ouen représenté mitré sur un sceau abbatial<sup>42</sup>. On retrouve le même phénomène à Fécamp où il faut attendre Robert de Putot, c'est-à-dire plus d'un siècle après l'obtention du privilège, pour voir l'abbé mitré sur son sceau<sup>43</sup>. Malgré tout, en 1283, la mitre fait son apparition sur un sceau de la Trinité, celui du bailliage de l'abbaye<sup>44</sup>. On y voit ainsi à l'avant une tête mitrée à droite, surmontée d'un croissant, et au contre-sceau une mitre à droite accompagnée d'un soleil.



Fig. 1 – Sceaux de l'abbé Henri de Sully et du convent en 1180-1187  
(Paris, Arch. nat., J 211, n° 4). Cliché: M. Bloche.

S'agissant de l'annonce du sceau<sup>45</sup>, elle est des plus rares puisque, dans ce corpus d'actes d'abbés de la Trinité<sup>46</sup>, une seule est attestée sous Henri de Sully,

41. DEMAY, 1881, n° 2854.

42. *Ibid.*, n° 2856.

43. *Ibid.*, n° 2788.

44. *Ibid.*, n° 2949.

45. Sur l'annonce du sceau, voir CHASSEL, 1994, p. 76: «l'annonce de sceau, peu fréquente dans les chartes scellées du premiers tiers du XII<sup>e</sup> siècle, devient plus régulière au deuxième tiers du siècle et systématique au troisième, signe de l'importance acquise par le sceau dans le processus de validation». Cela n'est qu'imparfaitement valable pour Fécamp, où la corroboration ne devient quasi-systématique qu'à partir de Guillaume Vaspail, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

46. Pour constituer un corpus d'actes d'abbés originaux, nous nous sommes limité au chartrier de Fécamp (coté 7 H aux Archives départementales de la Seine-Maritime), dépouillé de manière exhaustive jusqu'en 1260 dans le cadre de notre thèse d'École des chartes consacrée à l'édition du chartrier jusqu'en 1190; pour la période postérieure à 1260, nous nous sommes contenté de sondages dans le chartrier de l'abbaye. Nous avons également cherché quelques actes dans les chartriers de Jumièges et de Saint-Georges de Boscherville, ainsi qu'aux Archives nationales.

sur 18 actes connus, dans un acte de l'abbé et du convent sous forme de chirographe adressé aux religieux du Bec desservant le prieuré rouennais de Notre-Dame du Pré<sup>47</sup> : *Et ut hoc quod concessimus firmum inviolabileque in perpetuum permaneret, presentis sigilli nostri auctoritate corroboravimus eorumque sigillo similiter confirmatum est*. Le problème est de savoir si le *sigillum nostrum* dont il est question est le sceau de l'*ecclesia* (abbé et convent réunis), le sceau de l'abbé ou le sceau du convent<sup>48</sup>. Aucun sceau de l'*ecclesia Fiscannensis* n'est pour l'instant connu au XII<sup>e</sup> siècle, mais il se peut qu'il y en ait eu un<sup>49</sup>.

Cette question se pose d'ailleurs pour la plupart des actes originaux (11) d'Henri de Sully du corpus, au bas desquels il n'y a presque toujours<sup>50</sup> qu'un seul sceau (ce qui rend l'acte de 1180-1187 adressé à Philippe Auguste d'autant plus précieux), alors que dans cinq actes<sup>51</sup>, le convent est explicitement associé à l'abbé dans la suscription<sup>52</sup>. Peut-être avant les années 1180 les actes étaient-ils indifféremment scellés d'un hypothétique sceau de l'*ecclesia Fiscannensis* commun à l'abbé et au convent<sup>53</sup>. Il est parfaitement possible que, comme à Saint-Denis en 1174, les religieux décidèrent sous Henri de Sully qu'il y aurait désormais deux sceaux, un pour l'abbé et un pour le convent, pour remédier aux abus que certains abbés pouvaient faire du sceau de l'*ecclesia*<sup>54</sup>. Par ailleurs, peut-être le sceau d'Henri de Sully est-il anonyme parce qu'il était celui de l'abbé et du convent (*ecclesia Fiscannensis*) auparavant, un peu comme les sceaux cisterciens, au nom de l'abbé mais anonymes (sans le prénom de ce dernier) car communs à l'abbé et à la communauté<sup>55</sup>.

---

Par ailleurs, pour l'étude des suscriptions et des formules d'annonce du sceau, outre les originaux, nous nous appuyons aussi sur les actes transcrits dans les cartulaires de l'abbaye au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire le ms 1207 de la Bibliothèque municipale de Rouen, et le ms 7 H 9 des Archives départementales de la Seine-Maritime. Cela a permis de constituer un corpus de plus de 150 actes d'abbés, dont une petite trentaine d'originaux.

47. Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2142.

48. Sur les nuances entre ces trois sceaux, voir BERLIÈRE, 1926, p. 294.

49. D'après BERLIÈRE, 1926, p. 289, au début du XII<sup>e</sup> siècle, le *sigillum nostrum* désigne dans la plupart des cas le sceau de l'*ecclesia*, commun à l'abbé et à son chapitre. Dans le cas de la Trinité, il s'agit plutôt de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Le même auteur, p. 294, dit que « le sceau le plus anciennement en usage fut celui de l'*ecclesia*, et c'est de lui qu'il est ordinairement question dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle lorsqu'on parle de *sigillum nostrum* ».

50. L'acte d'Henri de Sully en 7 H 903 (Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime) avait peut-être deux sceaux (acte difficile à dater précisément).

51. Paris, Arch. nat., J 211, n° 4 et Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2142, 7 H 24, 7 H 43 et probablement 7 H 903.

52. Encore au XIII<sup>e</sup> siècle, le fait que le convent soit associé à l'abbé dans la suscription ne signifiait pas systématiquement que le convent appendait son sceau à l'acte à côté de celui de l'abbé. Voir par exemple, aux Archives nationales, L 780, n° 61, et J 462, n° 27<sup>12</sup>.

53. D'après COULON, 1934, p. 142-143, les abbés eurent souvent à l'origine un sceau commun avec leur convent. Voir également TOUSTAIN et TASSIN, 1759, p. 352 : « Il est certain que les sceaux des abbés et abbeses furent d'abord communs avec leurs communautés, et qu'ensuite les uns et les autres en eurent de propres. Cela n'arriva qu'au XII<sup>e</sup> siècle, selon dom Mabillon ».

54. Voir WALDMAN, 2006, p. 354.

55. Voir ROUSSEAU, 2003, p. 85-89.

En tout cas, une donnée est essentielle : tous les actes originaux d'Henri de Sully du corpus étaient jadis scellés. On peut donc raisonnablement penser que dès les années 1140-1150 la plupart des actes des abbés de Fécamp (chirographes compris<sup>56</sup>) étaient scellés, peut-être même dès l'abbatit de Roger de Bayeux (1107-1139), mais on n'a aucune certitude pour cette période dans la mesure où pour l'instant aucun acte original de cet abbé n'est attesté<sup>57</sup>. Malgré tout, on peut penser, grâce à l'aspect très archaïque du sceau du convent qui pourrait très bien faire remonter sa matrice à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au début du XII<sup>e</sup> siècle, que dès Roger de Bayeux, voire Guillaume de Rots (1078-1107), l'abbaye possédait un sceau, probablement commun à l'abbé et au convent. Cela en ferait l'un des plus anciens sceaux abbatiaux de Normandie<sup>58</sup>.

Sous Raoul d'Argences (1189 / 1190-1219), pour lequel sont conservées de nombreuses empreintes (trois du sceau de l'abbé et trois du sceau du convent)<sup>59</sup>, l'on assiste à l'émergence des contre-sceaux<sup>60</sup> au revers des sceaux de l'abbé et du convent, désormais en cire verte<sup>61</sup>. Le sceau du convent (fig. 2) est issu de la même matrice que celle utilisée du temps d'Henri de Sully<sup>62</sup>. À son revers figure en janvier 1205 (n. st.) un contre-sceau (fig. 2) représentant, entre deux arbres semble-t-il, un félin traité de façon un peu schématique comme cela se rencontre sur les productions orientales, tels les sceaux et intailles sassanides<sup>63</sup>. Cette scène provient incontestablement d'une intaille antique réutilisée comme contre-sceau, à laquelle on a ajouté la légende. On distingue en effet la trace d'une bélière au

- 
56. D'après CHASSEL, 1994, p. 82-83, le sceau n'est pas un obstacle à la pratique du chirographe auquel, régulièrement, il s'ajoute comme une sécurité supplémentaire : « tantôt on se contente de sceller l'exemplaire destiné à autrui, tantôt chaque moitié de l'acte reçoit les deux sceaux ».
  57. La situation fécamoise n'a rien d'anormal. D'après Robert-Henri Bautier, il faut attendre le second quart ou le milieu du XII<sup>e</sup> siècle pour que les monastères de la France du Nord soient normalement pourvus de sceaux (BAUTIER, 1990, p. 123-166, part. p. 145). De même, ROMAN, 1912, p. 336, dit qu'« on ne trouve pas de sceaux abbatiaux avant le premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle » en Normandie. D'après lui, le plus ancien est celui de Sainte-Catherine de Rouen (1137). Pour une chronologie fine de la diffusion du sceau monastique, voir CHASSEL, 1994, p. 64-69.
  58. Dans DEMAY, 1881, on trouve peu de sceaux d'abbé normands pour le XII<sup>e</sup> siècle : deux empreintes de Jumièges pour la fin du XII<sup>e</sup> (n° 2804 et 2805), une pour Saint-Ouen de Rouen en 1185 (n° 2852), une autre pour Saint-André-en-Gouffern en 1174 (n° 2858), une pour Savigny à la fin du XII<sup>e</sup> (n° 2878), et une pour Valmont à la fin du XII<sup>e</sup> (2901). Certes, depuis les travaux de Demay, des sceaux d'abbé ont été découverts, mais en faible quantité. La plupart des empreintes de sceaux d'abbé normands conservées commencent au XIII<sup>e</sup> siècle.
  59. D'après Brigitte BEDOS-REZAK, 1982, p. 723, le nombre de sceaux conservés pour la période du règne de Philippe Auguste est au moins dix fois supérieur à celui des deux siècles précédents.
  60. La chronologie est à peu près la même à Saint-Denis, où l'usage du contre-sceau aurait été introduit au début du XIII<sup>e</sup> siècle (WALDMAN, 2006, p. 352-354).
  61. D'après CHASSEL, 1994, p. 79, la cire naturelle peut devenir pulvérulente avec le temps, et c'est peut-être ce qui a favorisé l'introduction dans la cire de substances colorantes réputées pour leurs vertus conservatrices.
  62. Yves METMAN, 1983, p. 141, se trompe donc lorsqu'il affirme que 1204 est la date du premier document sur lequel est appendu ce sceau. Il ignore l'acte d'Henri de Sully de 1180-1187 auquel sont appendus le sceau de l'abbé et celui du convent.
  63. Nous remercions ici Dominique Hollard, du département des médailles de la Bibliothèque nationale de France, qui nous a aimablement fourni ces informations.

sommet de l’empreinte, ce qui laisse deviner un pendentif. D’après Demay<sup>64</sup>, c’est une intaille « dans le genre des gnostiques », représentant peut-être un signe du zodiaque (le lion). On trouve souvent des félins sur les intailles antiques réemployées comme contre-sceaux, surtout le lion, animal le plus représenté avec l’aigle<sup>65</sup>. La légende, elle aussi, est énigmatique : + OMNIA . CUM CONSILIO FAC . ET POST FATUM (à traduire probablement par : « Fais tout avec conseil et après, laisse faire la Providence »). Elle est sans doute directement issue de la règle de saint Benoît, chapitre III (*De adhibendis ad consilium Fratribus*), verset 13 : *Omnia fac cum consilio, et post factum non paeniteberis* (Fais tout avec conseil et, après coup, tu ne t’en repentiras pas). Ce précepte<sup>66</sup>, à la toute fin du chapitre III, est le moment fort de ce dernier. Il est issu de l’*Ecclésiastique* (ou *Livre de Sirach*), chapitre 32, verset 24 : *fili, sine consilio nihil facias, et post factum non paenitebis*<sup>67</sup>. Le point problématique est la transformation du *factum* de la règle en *fatum* dans la légende du contre-sceau, ce qui peut être le fruit du hasard mais également un acte délibéré. Cette dernière solution n’est pas inenvisageable. En effet, il n’y avait pas suffisamment de place pour inscrire toute la citation de la règle dans la légende. Au lieu de s’arrêter à *factum*, ce qui n’aurait pas eu grand sens, laissant le précepte inachevé, les moines ont peut-être préféré inventer une nouvelle fin au précepte, proche de l’originale. Le fait de substituer *fatum* à *factum* est assez habile car cela ressemble à l’original et le sens n’est pas non plus bien différent, si l’on considère le *fatum* comme la volonté divine, la Providence. En tout cas, la réutilisation de ce précepte est une manière des plus habiles pour le convent d’apostropher l’abbé sur la légende de son contre-sceau et de lui rappeler qu’il doit prendre le conseil de la communauté et l’associer à toutes ses décisions.

Le sceau de l’abbé Raoul (fig. 3) est légèrement différent du sceau d’Henri de Sully. Il aurait pu en réutiliser la matrice puisque la légende était anonyme, mais il a préféré faire graver une nouvelle matrice avec une légende à son nom : + SIGILL. [RADULFI ABBATIS S(an)C(t)E . T]RINITATIS . FISCAMNI. Il convient de signaler la forme archaïque du M de FISCAMNI dans la légende (2 N conjoints), ainsi que le R de TRINITATIS, enclavé dans le T. Pour le reste, le type est le même, c’est-à-dire un sceau ogival représentant l’abbé assis, tête nue, vu de

64. DEMAY, 1877, p. XVIII, n° 219.

65. *Ibid.*, p. XVII-XIX. En Normandie, on trouvait vers 1148 au sceau d’Hugues d’Amiens, archevêque de Rouen, une intaille antique représentant un lion saisissant une proie (DEMAY, 1877, p. XVIII, n° 221).

66. Il était fréquent que les légendes des contre-sceaux soient des préceptes, des formules pieuses, etc. Voir COULON, 1934, p. 198. Cependant, lorsque DOUËT D’ARCQ, 1863, vol. I, p. CVII, dit que cette légende est une sentence philosophique, il se méprend quelque peu.

67. Au Moyen Âge, on attribuait également couramment ce précepte à Salomon, par exemple dans un acte de 1098-1099 : *Ego Reinaldus, Dei gratia Petragoricensis episcopus, legens ut sapiens doctor Salomonis illud preceptum dicentis : « omnia fac cum consilio, et post factum non penitebis [...] »* (CHOLET, 1868, charte n° LXXI). Albert de Brescia au XIV<sup>e</sup> siècle reprendra une telle attribution dans son célèbre *Liber consolationis*. Par ailleurs, on retrouve ce précepte, parfois légèrement déformé, dans plusieurs actes médiévaux, ainsi dans l’acte S 842 de la base en ligne *Anglo-saxon charters*, de 982, ou bien dans le S 529, de 947. Sur un aspect particulier de l’histoire de ce précepte au Moyen Âge, voir l’article de BÜHLER, 1949, p. 410-412.

face, tenant sa crosse de la main droite, et de la gauche un livre ouvert. Enfin, le contre-sceau de l'abbé est en 1205 (n. st.) le même que celui de la communauté, qui vient d'être décrit en détails. Ainsi, de même qu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle l'abbé et le convent avaient peut-être un sceau en commun, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, ils ont le même contre-sceau, avec une légende qui convient très bien aux deux.



Fig. 2 – Sceau et contre-sceau du convent en 1205 (n. st.)  
(Paris, Arch. nat., J 211, n° 1). Cliché: M. Bloche.



Fig. 3 – Sceau de l'abbé en 1205 (n. st.)  
(Paris, Arch. nat., J 211, n° 1). Cliché: M. Bloche.

Six ans après, en 1211 (a. st.), des changements sont intervenus : certes les sceaux de l'abbé et du convent sont les mêmes<sup>68</sup> que précédemment et le contre-sceau de l'abbé n'a pas changé, mais celui du convent, lui, est nouveau (fig. 4). Il s'agit de la reine Omphale marchant à demi-nue, couverte de la peau du lion de Némée et une massue à l'épaule, c'est-à-dire les attributs d'Hercule qu'elle a pris comme esclave<sup>69</sup>. Comme le félin de type oriental, cette scène est assurément issue d'une intaille antique enchâssée au début du XIII<sup>e</sup> siècle dans une bande de métal comportant la légende<sup>70</sup>, pour en faire un contre-sceau. On distingue en effet dans l'empreinte la trace de la bélière d'un pendentif. Sa légende est étonnante pour un contre-sceau de convent : + SECRE[TUM] RADULFI BABATI[S FISC]AN(*ensis*). Cela correspondrait mieux à un contre-sceau d'abbé. Peut-être au début était-il prévu pour Raoul qui, ayant vu la maladresse de la légende (BABATIS)<sup>71</sup>, a peut-être décidé de garder l'ancien contre-sceau et de donner celui-ci au convent. Somme toute, cette Omphale, des plus gracieuses, est d'une grande finesse et la pureté de son dessin, son modelé, sa qualité technique, traduisent son origine antique, et sont incompatibles avec les pratiques du haut Moyen Âge et des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles<sup>72</sup>. Peut-être était-elle dans le trésor de l'abbaye depuis longtemps<sup>73</sup>, mais plus probablement est-elle arrivée en Normandie après la seconde croisade ou après le pillage de Constantinople en 1204. En effet, l'apparition d'intailles en contre-sceau suivit de peu le retour de l'expédition de la seconde croisade<sup>74</sup>, et le sac de Constantinople de 1204 entraîna certainement une circulation accrue de bijoux pillés dans les sanctuaires byzantins<sup>75</sup>. Dans le second cas, les religieux n'auraient pas traîné à la réutiliser en contre-sceau. Quant aux raisons de l'usage d'une intaille

68. Le catalogue des sceaux du British Museum indique qu'en 1204, l'abbé est représenté mitré, mais c'est très probablement une erreur (nous n'avons pas encore pu nous rendre sur place pour vérifier cette assertion).

69. Nous remercions ici Dominique Hollard pour cette identification. Il est étonnant qu'Yves Metman ne parle pas de ce contre-sceau atypique dans son article, car il a connaissance de ce sceau de 1211. D'après DOUËT D'ARCQ, 1863, n° 8220, il s'agirait d'Hercule ou de Méléagre. Quant à WAILLY, 1838, p. 75, il penche plutôt pour Diane chasserresse. Signalons que, de 1174 à 1179, Louis VII employa comme contre-sceau une intaille antique représentant Diane chasserresse (voir MACÉ, 2006, p. 214). D'après MACÉ, 2006, p. 215, Diane chasserresse était « en conformité avec les droits détenus par le souverain sur les forêts de son domaine ». Par ailleurs, il faut noter que Diane pouvait symboliser la chasteté. Enfin, en 1211, Raoul III, vicomte de Beaumont, avait également une Diane chasserresse à son contre-sceau (DE MAY, 1877, p. VIII, n° 37).

70. *Ibid.*, p. IV.

71. On retrouve cette maladresse dans une lettre du chartrier de 1070 environ, dans le ms lat. 2403 de la BnF, dernier feuillet : « ab babate ».

72. C'est davantage aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles que les artisans médiévaux ont confectionné de petites matrices ovales dont le décor prenait l'apparence d'une intaille antique. Voir MACÉ, 2006, p. 220.

73. Il est possible en effet qu'il soit issu d'un des ateliers rouennais qui fabriquaient des intailles dans l'Antiquité tardive (voir GUIRAUD, 1996, p. 76). S'agissant du trésor de l'abbaye, dans les « Anciens inventaires du trésor de l'abbaye de Fécamp » publiés par Charles de Beaurepaire (BEAUREPAIRE, 1859), p. 161 sont mentionnées des « pierrez precieuses » (inventaire de 1362), et p. 169 sont évoqués des saphirs (inventaire de 1375).

74. CHASSEL, 2003, p. 53.

75. MACÉ, 2006, p. 212. Voir également BAUDIN, 2007, p. 120.

antique<sup>76</sup>, on peut la chercher dans la volonté de sécuriser la charte<sup>77</sup>, le goût du luxe, de l'ostentation<sup>78</sup>, de l'exotisme, peut-être aussi un certain goût artistique ou la volonté de se rattacher à un héritage antique prestigieux<sup>79</sup>, mais surtout, d'après de nombreux historiens, dans les vertus surnaturelles qu'on attribuait alors aux pierres précieuses, considérées bien souvent dans les traités lapidaires médiévaux comme des talismans, des amulettes<sup>80</sup>. D'après Jean-Luc Chassel, la vertu attribuée à la pierre était censée se transmettre à son empreinte et cela renforçait l'efficacité de la charte<sup>81</sup>. C'était également, dit Arnaud Baudin, « un formidable outil d'identification et de communication ». Laurent Macé parle quant à lui d'« une empreinte donnée à voir, une empreinte qui individualise ».



Fig. 4 – Contre-sceau du convent en 1211 (a. st.)  
(Paris, Arch. nat., J 211, n° 3). Cliché: M. Bloche.

- 
76. Sur les intailles antiques, voir BABELON, 1902. Sur leur réutilisation dans les sceaux, voir DEMAY, 1877, p. III-XXIV ; PEDRICK, 1902, p. 5-6 et GUIRAUD, 1996, CHASSEL, 2003, MACÉ, 2006, BAUDIN, 2007. D'après ce dernier auteur, p. 123, les intailles pour la plupart étaient des cornalines, pierres dures de couleur rouge orangé très prisées à l'époque romaine pour la gravure des divinités.
77. D'après CHASSEL, 2003, p. 51, les intailles, par la finesse de leur gravure, sont pratiquement infalsifiables. Voir également MACÉ, 2006, p. 214.
78. Pour ROMAN, 1912, p. 269, « le fabricant de la matrice de sceau ne se préoccupait guère du sujet représenté sur l'intaille qu'il employait, il ne cherchait qu'un effet décoratif ».
79. MACÉ, 2006, p. 212 : « Il ne faut pas négliger non plus la volonté symbolique de se rattacher à une tradition dont l'évident héritage gréco-romain interfère quand il s'agit de manifester une autorité d'origine publique ou de s'inscrire dans la continuité des pratiques des grandes familles sénatoriales gallo-romaines ».
80. Voir DEMAY, 1877, p. IV ; GIRY, 1894, p. 625 ; MACÉ, 2006, p. 212 et ROMAN, 1912, p. 272. Pour ce dernier, « les gemmes étaient censées posséder des vertus surnaturelles, capables de conjurer le mauvais sort. À ce titre, leur place était tout à fait indiquée dans les sceaux dont les empreintes devaient rendre authentiques des actes desquels dépendaient parfois la fortune et l'honneur des contractants ». Voir également CHASSEL, 1994, p. 8081 ; ID., 2003, p. 51 ; BAUDIN, 2007, p. 117 et p. 119 ; GUIRAUD, 1996, p. 154.
81. CHASSEL, 2003, p. 51.

Il était facile d'utiliser des intailles ainsi car, étant des pierres gravées en creux, une fois insérées dans des matrices, elles donnaient une empreinte en relief, comme les matrices ordinaires<sup>82</sup>. Il n'y a pas qu'à Fécamp qu'on trouve des intailles antiques figurant des scènes païennes utilisées comme contre-sceau. Comme en Champagne, où cette pratique a été étudiée récemment<sup>83</sup>, le phénomène semblait assez fréquent en Normandie: à Jumièges, on trouvait une Vénus entièrement nue sur le contre-sceau de l'abbaye en 1217<sup>84</sup>; sur le contre-sceau de Nicolas, abbé de Saint-Étienne de Caen, une Victoire ailée<sup>85</sup>; sur le petit sceau d'Hugues d'Amiens, en 1148, un lion<sup>86</sup> et sur son contre-sceau en 1153 ou 1154, un taureau<sup>87</sup>; sur celui d'Henri, évêque de Bayeux (1164-1205) un Apollon<sup>88</sup>; sur celui de Rotrou, archevêque de Rouen, un Abraxas panthée à tête de coq, armé du bouclier et du fouet, les reins ceints d'un tablier, les jambes en forme de serpents<sup>89</sup>, etc. Cela n'était pas réservé à l'élite ecclésiastique: les sceaux de Mathieu Gros et de ses deux fils, bourgeois rouennais, sont des réemplois d'intailles antiques<sup>90</sup>. Quant à Omphale, c'est une héroïne souvent représentée sur les intailles antiques réemployées comme contre-sceaux<sup>91</sup>. Malgré tout, en Normandie aucun autre exemple ne semble être connu. Dans cette province, c'est surtout son esclave, Hercule – héros antique le plus représenté, parfois assimilé à Samson –, qu'on voit souvent sur les sceaux et contre-sceaux<sup>92</sup>, par exemple en 1224 au sceau de Guillaume de Mortemer, chevalier, à celui de l'abbé de Montmorel en 1342, au contre-sceau de l'abbaye de Saint-Martin de Sées en 1268<sup>93</sup>, etc. Enfin, il convient de signaler qu'en 1225 le sceau du clerc Gilbert de Kirketon<sup>94</sup>, représentant Hercule debout, appuyé sur sa massue et les épaules couvertes de la peau du lion de Némée, présente une esthétique très proche de l'Omphale du contre-sceau du convent.

Sept ans plus tard, en 1218 (a. st.), on constate une nouvelle modification sur le sceau de l'abbé (fig. 5): en effet, l'abbé, toujours assis, vu de face, tenant sa crosse de la main droite et de la gauche un livre ouvert, semble désormais coiffé d'une sorte de bonnet. Ce couvre-chef n'est pas identifié avec précision (voir la figure 5 ci-dessous). On pourrait penser à une mitre mais la forme du couvre-chef

82. COULON, 1934, p. 183.

83. BAUDIN, 2007, p. 117-123. Au-delà de la Champagne, ce phénomène, dit Jean-Luc Chassel, était d'« une grande extension géographique ». Il était pratiqué dans toute l'Europe dans toutes les catégories sociales (CHASSEL, 2003, p. 45). Quant à la chronologie de la diffusion, les intailles font leur réapparition au bas des chartes au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, puis le nombre des intailles en contre-sceau devient important au XIII<sup>e</sup> siècle (*Ibid.*, p. 47).

84. CHASSEL, 2003, p. 53; DOUËT D'ARCQ, 1863, n° 8253.

85. DEMAY, 1877, p. IV.

86. ROMAN, 1912, p. 279.

87. CHASSEL, 2003, p. 49.

88. COULON, 1934, p. 183; DEMAY, 1881, n° 2185.

89. COULON, 1934, p. 186; DEMAY, 1881, n° 2247; DOUËT D'ARCQ, 1863, n° 6363.

90. DEMAY, 1881, n° 1710 et 1711. Voir aussi CHASSEL, 1994, p. 102, et MACÉ, 2006, p. 216.

91. DEMAY, 1877, p. XIV-XV, n° 155 à 161.

92. ROMAN, 1912, p. 281.

93. DEMAY, 1877, p. XIV.

94. ID., 1881, n° 2617.



de Raoul semble différente des mitres de la même époque<sup>95</sup>, bien qu'il soit assez semblable à celui porté par saint Martin sur le sceau de l'abbé de Saint-Martin de Pontoise en 1236<sup>96</sup>. Hormis cela, ce sceau paraît semblable à ses aînés de 1205 (n. st.) et 1211 (a. st.). Cela semble signifier qu'il y a eu entre 1211 et 1218, modification de la matrice existante ou, bien plus probablement, fonte d'une nouvelle matrice, extrêmement proche cependant de l'ancienne. La cause de cette refonte est inconnue. Peut-être l'ancienne matrice a-t-elle été perdue ? Le contre-sceau de l'abbé, lui, n'a pas changé, de même que le sceau et le contre-sceau du convent, représentant toujours Omphale avec la même légende au nom de l'abbé. Il est très étrange que la communauté ne se soit pas fait faire une légende à son nom entre 1211 (a. st.) et 1218 (a. st.).



Fig. 5 – Sceau de Raoul d'Argences en 1218 (a. st.)  
(Paris, Arch. nat., L 780, n° 58). Cliché : M. Bloche.

Avec Guillaume Vaspail (1227-1260), le sceau de l'abbé (fig. 6) connaît de légères modifications : en janvier 1232 (n. st.), l'abbé, tête nue avec *corona*, assis, de face, tient désormais sa crosse dans la main gauche et le livre ouvert dans celle de droite<sup>97</sup>. Il est assez rare de voir l'abbé dans cette pose ; c'est l'évêque qui tient d'habitude sa crosse de la main gauche, bénissant de la main droite. On voit ici clairement à quel point le contexte « politique » (conflit séculaire avec l'archevêque de Rouen au sujet de l'exemption) contamine les sceaux,

95. Voir DEMAY, 1880, p. 295297.

96. DOUËT D'ARCQ, 1863, n° 8341.

97. Sur ce sceau, voir *Ibid.*, vol. I, p. LXXV.

instruments de représentation et de pouvoir. Par ailleurs, un croissant de lune se trouve au-dessus de la tête de l'abbé, et probablement un autre au-dessus du livre ouvert. Souvent, sur les sceaux d'abbés, on trouve un croissant de lune avec le soleil et des étoiles, ce qui symbolise la continuité du pouvoir. Ici, on ne trouve que le croissant, qui symbolise parfois la chasteté en tant qu'attribut traditionnel de Diane. Peut-être également est-ce à mettre en relation avec la dévotion de l'abbé Guillaume envers la Vierge, à la gloire de laquelle il entreprit peut-être la reconstruction de la chapelle de la Vierge, dans l'abbatiale, durant les années 1250, où il se fit enterrer<sup>98</sup>. Le croissant de lune est en effet parfois le symbole de l'Immaculée Conception. Enfin, pour la première fois, Guillaume introduit dans la légende du sceau de l'abbé de Fécamp la formule de dévotion<sup>99</sup>, assez rare en général dans les sceaux d'abbé<sup>100</sup> : + WILLELMUS DEI GRACIA ABBAS FISCANNI. L'emploi du nominatif et l'absence de *sigillum* peuvent surprendre à cette époque car on trouve d'ordinaire cela dans les légendes de sceaux plus anciens<sup>101</sup>. Le contre-sceau de l'abbé (fig. 6) a lui aussi changé en 1232 (n. st.), puisqu'il s'agit désormais clairement d'un agneau de Dieu devant une hampe se terminant en croix et en barre de laquelle pend l'étendard de la résurrection<sup>102</sup>. La légende, une formule pieuse comme il arrivait alors bien souvent dans les sceaux d'ecclésiastiques, en est + AGNUS DEI MISERERE NOB(is). Le sceau et le contre-sceau de cet abbé vont ainsi dans le sens de l'image qu'il a laissée dans l'histoire, à savoir, selon dom Guillaume le Hule<sup>103</sup>, moine fécampois du XVII<sup>e</sup> siècle, « un exemple de dévotion et d'humilité ». L'agneau était parfois, en effet, symbole d'humilité, et à chaque fois qu'un acte était scellé, c'était comme si une prière était récitée<sup>104</sup>.

- 
98. Voir BROCKHAUS, 2009, p. 302-303. Sur cette chapelle, la prudence est de mise : « rien ne permet de préciser si à la date du décès de Guillaume de Vaspail et de Richard de Treigos la chapelle était dans son état ancien, en cours de reconstruction ou terminée ».
99. En revanche, depuis l'abbatiale de Guillaume Vaspail, on constate que la sainte Trinité ne figure plus dans la légende du sceau de l'abbé.
100. GANDILHON, 1933, p. XLI : les mots *Dei gratia* se rencontrent très rarement dans les légendes de sceaux d'abbé. On les trouve cependant en Normandie dans les légendes de certains sceaux d'abbé de Jumièges à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup> (DEMAÏ, 1881, n° 2807 et 2808), ainsi que dans la légende du sceau de Nicolas, abbé de Saint-Ouen de Rouen au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (DEMAÏ, 1881, n° 2854).
101. COULON, 1934, p. 197. Voir également DOUËT D'ARCQ, 1863, vol. I, p. C : « Les sceaux d'abbés qui donnent le nom au nominatif et sans le faire précéder du mot *sigillum* sont rares et, en général, toujours les plus anciens ». C'est le cas de celui de l'abbé de Saint-Taurin en 1207. Voir enfin CHASSEL, 2010, p. 5 : « depuis le haut Moyen Âge, les sceaux royaux et les bulles pontificales inscrivent le nom de leur titulaire au nominatif, sans la mention « sceau » ou « bulle de » [...]. À l'époque suivante, ce nominatif, qui s'est associé à la majesté royale, est imité par un certain nombre d'évêques, comme Arnoul de Lisieux en 1170, et ne se rencontre qu'exceptionnellement chez d'autres personnages ».
102. Le contre-sceau du chapitre de Notre-Dame de Rouen en 1255 est assez semblable (DOUËT D'ARCQ, 1863, n° 7301).
103. LE HULE, 1893, p. 256.
104. Sur les prières et invocations dans les sceaux, inscrites comme des prières, voir CHASSEL, 2010, p. 12-13 : l'*Agnus Dei* est l'une des plus fréquentes.



Fig. 6 – Sceau et contre-sceau de Guillaume Vaspail en 1232 (n. st.)  
(Paris, Arch. nat., L 78o, n° 6o). Cliché: M. Bloche.

Sous Richard de Treigos (1260-1286), le sceau de l'abbé connaît cette fois-ci de profondes modifications. Plusieurs empreintes fragmentaires de 1265 et de 1270 sont connues, issues de la même matrice et se complétant bien. Ainsi, l'abbé figure désormais à la fois sur le sceau et sur le contre-sceau. Sur le sceau, (fig. 7) il est représenté debout, un livre fermé dans les mains<sup>105</sup>, et sur le contre-sceau, (fig. 7) en prière sous une voûte, tête nue, portant sa crosse, avec au-dessus de la voûte le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean à mi-corps. La légende du sceau, sans doute au nominatif, reprend la formule de dévotion *Dei gratia*, introduite par Guillaume Vaspail, et celle du contre-sceau est probablement + CONTRA S' ABBATIS . FISCANNI. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle le contre-sceau était désigné du terme *secretum*<sup>106</sup>, il l'est désormais du terme *contra sigillum*. Enfin, outre une finesse d'exécution plus grande que sous les abbatiats précédents, il faut noter que la surface occupée par le contre-sceau à l'avant du sceau est maintenant presque la même que celle du sceau lui-même, alors qu'auparavant les contre-sceaux n'occupaient qu'une infime partie de l'espace disponible.

Le sceau du convent, lui, est toujours le même en 1265 que celui qui était en usage sous Henri de Sully. Après 1265 en revanche, on perd sa trace dans le corpus constitué pour la présente étude, mais cela ne signifie pas que celui

105. On n'en sait pas plus à cause de l'état très fragmentaire des différentes empreintes du sceau.

106. Sur la signification précise de ce terme, voir BEDOS-REZAK, 1980b, p. 161-178.

utilisé depuis Henri de Sully n'était plus en usage. On pourrait penser qu'il fait preuve d'une remarquable longévité (presque un siècle), mais cela n'a rien d'exceptionnel. Ainsi, la matrice d'un des sceaux de l'abbaye du Mont Saint-Michel, gravée vers 1265, a servi au moins jusqu'en 1392, et celle du sceau aux causes, gravée vers 1265, fonctionnait encore en 1520, et peut-être même à l'époque révolutionnaire<sup>107</sup> !



Fig. 7 – Sceau de Richard de Treigos en juin 1265 et contre-sceau du même en 1270 (a. st.) (Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 909, et Paris, Arch. nat., J 462, n° 27<sup>42</sup>). Cliché: M. Bloche.

Pour l'abbatit suivant, celui de Guillaume de Putot, abbé de 1286 à 1297, il n'y a aucun sceau dans le présent corpus, et l'on est contraint de passer directement à l'étude du sceau de Thomas de Saint-Benoît (1297-1308), pour lequel on conserve un dessin du XVII<sup>e</sup> siècle de son sceau et de son contre-sceau en 1306 (fig. 8), à la Bibliothèque nationale de France, dans la collection Gaignières<sup>108</sup>. L'abbé y est représenté dans une niche gothique, debout, tête nue, la crosse dans la main droite et un livre fermé dans la main gauche, la légende étant + S' FR(atr)IS . TH(om)E : DEI : GR(ati)A : ABBATIS : FISCANENSIS :. Le livre que tient l'abbé est pour la première fois représenté fermé. De même, c'est la

107. Voir à ce sujet BLANC-RIEHL et MANEUVRIER, 2011, p. 165-169.

108. Paris, BnF, ms lat. 5424, p. 97.

première fois qu'on trouve le qualificatif *frater* dans la légende. En revanche, on note la reprise de la formule de dévotion (*Dei gratia*) dans la légende. Le contre-sceau, lui, représente le *Salvator mundi* (Christ portant l'orbe dans sa main gauche et bénissant de la main droite) assis sur un trône et nimbé, la légende étant : + SECRETIS: FR(atr)IS: TH(om)E: ABB(at)IS: FISCANENSIS:.. L'orbe, symbole d'autorité, symbolise la domination temporelle, et non seulement spirituelle, du Christ sur le monde. Par-là, l'abbé veut sans doute s'affirmer comme seigneur temporel haut justicier et défier par l'image l'archevêque de Rouen<sup>109</sup>. Notons que la figure du Christ est assez rare sur les contre-sceaux<sup>110</sup>.



Fig. 8 – Sceau et contre-sceau de Thomas de Saint-Benoît en 1306  
(Paris, BnF, ms lat. 5424, p. 97). Cliché: M. Bloche.

Avec l'abbé suivant, Robert de Putot (1308-1326), on a la chance de posséder des moulages de son sceau et de son contre-sceau (fig. 9), l'empreinte des Archives départementales de la Seine-Maritime<sup>111</sup> n'ayant pas été retrouvée. En 1320, cet abbé usait d'un sceau assez proche de celui de son prédécesseur. Son sceau était ogival et le représentait debout dans une niche gothique, mitré (c'est la première représentation mitrée attestée de l'abbé de Fécamp), la crosse dans la main gauche, bénissant de la main droite, foulant aux pieds un dragon, symbole du Mal, la légende étant sans doute [+ SIGILLUM] FR(atr)IS: ROB[ERTI]

109. WALDMAN, 2006, p. 368, note que la création d'un sceau permet de défier par l'image l'autorité ecclésiastique.

110. ROMAN, 1912, p. 211.

111. Sceau de juillet 1320 jadis en 7 H 1130 à Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime (DEMAI, 1881, n° 2788).

AB]B(at)IS: FISCANEN(sis). L'abbé ne tient donc plus désormais de livre et, bénissant, est représenté tel un évêque. Malgré tout, si son sceau est proche du type épiscopal, il rappelle cependant, comme son prédécesseur, sa condition première de frère dans la légende du sceau. Notons que le sceau abbatial à niche, qui se répand depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ne devient très fréquent que dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>112</sup>. Par ailleurs, d'après Auguste Coulon, sur les quelques sceaux montrant des abbés bénissant, le prélat est toujours mitré<sup>113</sup>. Cela se confirme sur ce sceau, où mitre et geste de bénédiction apparaissent tous deux pour la première fois. Enfin, le contre-sceau de Robert, comme celui de Thomas, représente le *Salvator mundi* assis sur un trône et aurolé du nimbe crucifère sous un dais d'architecture, la légende étant + CONTRA S' ABB(at)IS . FISCANEN(sis).. La croix qui la débute appartient, certes, à la légende, mais également à la scène représentée sur ce contre-sceau, puisqu'elle est l'élément qui surmonte le dais d'architecture du *Salvator mundi*. Le champ et l'exergue s'interpénètrent donc ici.



Fig. 9 – Sceau et contre-sceau de Robert de Putot en juillet 1320  
(Paris, Arch. nat., coll. Demay, moulages n° 2788 et 2788 bis). Cliché: M. Bloche.

La revue des différents sceaux fécampois s'arrête ici avec Robert de Putot car, dans les décennies suivantes, c'est une nouvelle ère qui commence, avec notamment l'avènement des types armoriés<sup>114</sup> et du petit sceau comme pendant

112. DOUËT D'ARCQ, 1863, vol. I, p. LXXV.

113. COULON, 1934, p. 143.

114. D'après DOUËT D'ARCQ, 1863, vol. I, p. LXXV, « ce n'est guère qu'au XIV<sup>e</sup> siècle que les abbés ont mis leurs armoiries sur leurs sceaux ».

du grand sceau de l'abbé, probablement pour les affaires mineures ou bien quand l'abbé, en voyage, ne dispose pas du grand sceau. Finalement, la Trinité ne se distingue pas outre mesure des autres abbayes normandes en matière de sceaux, sauf peut-être en ce qui concerne les réemplois d'intailles antiques comme contre-sceaux, usage semble-t-il surtout réservé, dans le milieu ecclésiastique du moins, aux très grandes abbayes normandes et aux évêques. Il convient seulement de noter que la représentation classique de la Trinité apparaît dans les sceaux de l'abbaye sous Philippe du Fossé (1372-1381) au plus tard : en effet, sur l'un de ses sceaux, daté de 1376 (a. st.), on discerne Dieu le Père orné d'une tiare sur son trône derrière le Christ en croix, sur la tête duquel se trouve peut-être une colombe ; en dessous, l'abbé crossé en prière, entre deux écus : l'un revêtu de trois mitres symbolisant la juridiction de l'abbé sur Saint-Taurin d'Évreux, Notre-Dame de Bernay et Sainte-Berthe de Blangy, et l'autre à la fasce<sup>115</sup>. C'est également sous l'abbatiat de Philippe du Fossé que le nom de famille ou patronyme de l'abbé s'introduit dans la légende<sup>116</sup>. Enfin, s'agissant du sceau du convent, la distinction entre sceau aux causes et sceau aux obligations n'existe pas pendant la période envisagée. De manière assez surprenante, à aucun moment, deux matrices de sceau de convent ne semblent avoir fonctionné en parallèle.

### Scellement, corroboration et suscription

S'agissant des modes de scellement, ils sont très variés (sur simple ou double queue de parchemin, sur cordelettes de chanvre<sup>117</sup>, de lin ou lacs de soie, parfois bicolores ou tricolores, les couleurs les plus fréquentes étant le vert, le rouge et le jaune), mais le fait essentiel à retenir est la suprématie de la double queue de parchemin comme mode d'attache des sceaux (2 cas sur 3 environ), les trois autres modes évoqués étant beaucoup plus rares. Comme à Saint-Denis dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>118</sup>, on ne distingue dans les usages fécampois ni esprit de système, ni cohérence, ni typologie associant tel type d'acte à tel type de scellement, comme à la chancellerie royale française. La cire verte semble n'avoir aucune valeur de perpétuité. Ainsi, un acte de Guillaume Vaspail de janvier 1232 (n. st.) est scellé de cire verte mais comprend une corroboration de type probatoire (habituellement réservée, du moins à la chancellerie royale française, aux actes à valeur transitoire), sans formule de perpétuité. Cependant, en 1232, même à la chancellerie royale, les usages n'étaient pas encore bien fixés, et il se peut que l'on décèle un certain esprit de système dans le scellement des actes d'abbés lorsque le corpus sera, si cela est possible, plus étoffé en

115. Paris, BnF, ms fr. 20893, fol. 169.

116. Voir GANDILHON, 1933, p. XLI : les abbés emploient d'abord des sceaux anonymes, avec des légendes du type *sigillum abbatis loci regii*. Ils font ensuite figurer leur prénom, puis leur nom de famille à partir du XIV<sup>e</sup> siècle.

117. La définition des matières (soie, chanvre, etc.) des cordelettes de tissu sur lesquelles sont apposés les sceaux a été effectuée à vue, et non avec un binoculaire.

118. WALDMAN, 2006, p. 350.

originaux pour la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Un nombre insuffisant d'originaux a été réuni, notamment après Raoul d'Argences, pour pouvoir dégager une typologie détaillée, s'il y en eut un jour. Cependant, on constate malgré tout qu'à l'exception d'un chirographe<sup>119</sup>, tous les actes (6) du corpus scellés sur chanvre ou soie<sup>120</sup> débutent par une adresse universelle (en revanche la réciproque n'est pas valable : certains actes débutant par une adresse universelle sont scellés sur double queue de parchemin par exemple<sup>121</sup>). De même, les quelques actes conservés qui débutent par une adresse particulière<sup>122</sup> sont scellés de cire non teintée ou brune sur simple ou double queue de parchemin, alors qu'à chaque fois ils sont adressés au roi de France et qu'on pourrait donc s'attendre à plus de solennité. Concernant cette dernière, l'un des actes les plus ornés du corpus<sup>123</sup>, avec notamment deux belles lettrines, est scellé de cire verte sur doubles queues de parchemin. Solennité ne rime donc pas forcément avec lacs de soie, même si dans la moitié des actes scellés sur lacs de soie du corpus les mots de la dernière ligne sont soit espacés entre eux, soit étirés, probablement pour occuper tout l'espace disponible et éviter ainsi toute interpolation. De manière générale, il semble qu'on employait à la fois la cire verte ou la cire brune au XIII<sup>e</sup> siècle pour les actes scellés sur simple ou double queue de parchemin. En revanche, pour les actes scellés sur cordelettes de chanvre ou lacs de soie, la cire verte, dans les quelques originaux conservés, est toujours de rigueur. En ce qui concerne le repli, il est toujours présent sur les actes scellés sur chanvre ou sur soie du présent corpus, et presque toujours sur les actes scellés sur double queue de parchemin. Seuls deux actes font exception<sup>124</sup>, et dans un cas cela s'explique par le fait que l'acte est un chirographe et que sa devise se trouve en bas de l'acte : un repli l'aurait donc caché. Il y avait pourtant une autre solution, qu'on trouve à l'occasion : repli et donc scellement en haut de l'acte, et devise du chirographe en bas. Cependant de manière générale, la devise est en haut (jamais sur le côté dans le présent corpus) et le repli en bas de l'acte. Notons également que l'association du chirographe et du sceau est très fréquente jusqu'à la fin de l'abbatiate de Raoul d'Argences, et on la rencontre encore de temps à autre jusqu'à la fin de la période envisagée.

S'agissant de la corroboration, aucun acte d'abbé antérieur à Henri de Sully ne comporte de formule d'annonce de sceau. Cette dernière est très rare au XII<sup>e</sup> siècle dans le présent corpus puisque, comme il a été dit, une

119. Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 24. Un acte de 7 H 2095 fait peut-être également exception, ainsi que deux chartes de confraternité de 1215, à part, en 7 H 51.

120. Paris, Arch. nat., J 211, n° 1 et 3 et L 780, n° 58 et 61. Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, un acte en 7 H 623, et enfin Caen, Arch. dép. Calvados, un acte en H 4368.

121. Par exemple à Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, un acte de juin 1265 de Richard de Treigos en 7 H 909, ou bien un acte du même de juillet 1265, en 7 H 623.

122. Paris, Arch. nat., J 211, n° 4, et J 462, n° 27<sup>42</sup>.

123. Acte de très grand format concernant le domaine fécampois de Veules-les-Roses (Seine-Maritime, cant. Saint-Valéry-en-Caux), daté de juin 1265 (Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 909).

124. Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 9 H 31, un chirographe de 1187, et Paris, Arch. nat., un acte en S 4889 B.



seule est attestée sous Henri de Sully, de forme très classique: *Et ut hoc quod concessimus firmum inviolabileque in perpetuum permaneret, presentis sigilli nostri auctoritate corroboravimus eorumque sigillo similiter confirmatum est*<sup>125</sup>. À partir de l'abbatit de Raoul d'Argences en revanche, la formule de corroboration devient très fréquente. Ses formes les plus courantes sont alors *Quod ut ratum et stabile permaneat, sigilli nostri munimine dignum duximus roborare* et *Quod ut ratum et stabile permaneat, sigilli nostri caractere dignum duximus roborandum*, ainsi que leurs multiples variantes. Sous Guillaume Vaspail les annonces de scellement, désormais presque systématiques, sont souvent introduites par *In hujus rei testimonium* ou *In cujus rei testimonium*, corroboration probatoire appelée à durer, sans se substituer complètement malgré tout à la corroboration avec formule de perpétuité. Sous les abbés suivants, peu de choses sont à signaler du point de vue de la corroboration hormis l'introduction du français (sous Thomas de Saint-Benoît) qui procède par décalque parfait du latin, par exemple *Et pour ce que toutes ces choses soient fermes et estables nos avons mis nos sceaus en ces presentes lettres*<sup>126</sup>. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, sous Robert de Putot, les formules les plus courantes sont désormais *In cujus rei testimonium sigilla nostra presentibus litteris duximus apponenda* et *In cujus rei testimonium sigilla nostra presentibus litteris sunt appensa*, ainsi que leurs nombreuses variantes, concurremment avec les corroborations à formule de perpétuité, encore nombreuses. Signalons aussi à cette époque l'apparition de la formule par laquelle l'abbé dit avoir remis aux parties la charte validée par les sceaux du convent et de l'abbé, par exemple *Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, nos dictis Guillelmo et Guillelmo presentem cartam tradidimus sigillorum nostrorum munimine roboratam*<sup>127</sup>.

Il faut également signaler la présence au XIII<sup>e</sup> siècle d'actes scellés (d'un ou deux sceaux) sans formule de corroboration, par exemple un acte de Richard de Treigos de 1270<sup>128</sup>.

Enfin, il existe deux formules d'annonce de sceau particulières. Tout d'abord dans les actes d'abbé « notariés » – c'est-à-dire revêtus à la fois du sceau de l'abbé et du seing manuel d'un notaire apostolique et impérial –, par exemple un de 1320<sup>129</sup>, où l'on trouve l'annonce du sceau de l'abbé et du seing manuel du notaire, à la fois dans une formule classique de corroboration (*In quorum omnium testimonium presentes litteras seu presens instrumentum publicum scribi et publicari mandavimus per notarium publicum infrascriptum et signo suo solito signari nostrique sigilli appensione muniri*) et dans la formule de souscription du notaire, hors teneur. L'autre type se trouve dans certains chirographes, par exemple *Quod ut ratum et stabile permaneat, predicti R abbas et conventus Fiscanni et prefati N prior et conventus jamdicti hospitalis*

125. Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2142.

126. *Ibid.*, Cartulaire B de Fécamp, 7 H 9, fol. 124v-126.

127. *Ibid.*, fol. 131-v.

128. Paris, Arch. nat., J 462, n° 27<sup>42</sup>.

129. Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1130.

*presens scriptum sigillis suis alternatim confirmaverunt*<sup>130</sup>, ou bien *In cujus rei testimonium sigilla nostra alternatim sunt apposita huic scripto ad modum cyrographi confecto*<sup>131</sup>. À chaque fois, l'acte conservé dans le chartrier de Fécamp est scellé du sceau de l'acteur juridique avec lequel l'abbé a passé un accord (d'où l'usage du chirographe), et l'exemplaire scellé du sceau de l'abbé de Fécamp est remis au susdit acteur juridique. L'adverbe *alternatim* dans la corroboration renvoie à ce phénomène.

Il est par ailleurs utile de lier étude des sceaux et étude de la suscription, pour voir par exemple si cette dernière reflète le nombre de sceaux appendus au bas des actes. Ainsi au bas des cinq actes originaux d'Henri de Sully du corpus où le convent est explicitement associé à l'abbé dans la suscription – c'est-à-dire pas seulement une formule du type *consensu et assensu totius capituli*, mais une formule du type *totusque conventus* –, deux fois les sceaux du convent et de l'abbé étaient au bas de l'acte<sup>132</sup>, dans les trois autres cas, il n'y avait qu'un seul sceau appendu<sup>133</sup>, sans que l'on sache si le sceau appendu était celui de l'abbé ou bien un éventuel sceau commun à l'abbé et au convent. Notons qu'encore au XIII<sup>e</sup> siècle, le fait que le convent soit associé à l'abbé dans la suscription ne signifiait pas systématiquement que le convent appendait son sceau à l'acte à côté de celui de l'abbé<sup>134</sup>. En revanche, la présence du sceau du convent s'accompagne toujours de la présence de la communauté dans la suscription.

Enfin, il est intéressant de comparer la suscription à la titulature de l'abbé sur la légende des sceaux. Ainsi, dans la suscription d'Henri de Sully, la sainte Trinité est toujours absente, alors qu'elle figure dans la légende de son sceau. C'est la même chose pour Raoul d'Argences, sauf que la sainte Trinité apparaît parfois dans sa suscription<sup>135</sup>. Avec Guillaume Vaspail, dont la suscription ne mentionne jamais la sainte Trinité, cette dernière disparaît de la légende, au profit de la formule de dévotion (*Dei gratia*), qui en revanche figure toujours dans ses suscriptions. C'est la première apparition de cette formule sur un sceau d'un abbé de Fécamp. Son successeur, Richard de Treigos, fait de même. Sous Thomas de Saint-Benoît, comme il a été dit, c'est la première fois qu'on trouve le qualificatif *frater* dans la légende, ce qui n'est pas un hasard dans la mesure où dans la suscription également c'est sous ce même abbé que ce qualificatif fait son apparition. De même, la légende du sceau de cet abbé est exactement la même, hormis la langue, que sa suscription dans l'un de ses actes : *frere Thomas par la grace de Dieu abbés de Fescamp*<sup>136</sup>. Robert de Putot, son successeur, a, lui, systématisé l'usage du qualificatif *frater* dans la suscription de ses actes, et on

130. Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2095.

131. *Ibid.*, 7 H 24.

132. Paris, Arch. nat., J 211, n° 4, et probablement Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 903.

133. Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2142, 7 H 24 et 7 H 43.

134. Voir par exemple Paris, Arch. nat., un acte de janvier 1232 (L 780, n° 61), et un de 1270, a. st. (J 462, n° 27<sup>42</sup>).

135. Par exemple Paris, Arch. nat., J 211, n° 1 et n° 3, ou bien Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, G 5235, un *vidimus* de 1402 d'une chartre de Raoul d'Argences.

136. Rouen, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 9, fol. 124v-126.

retrouve encore cela dans la légende de son sceau: [+ SIGILLUM] FR(*atr*)IS: ROB[ERTI AB]B(*at*)IS: FISCANEN(*sis*). L'un de ses successeurs, Philippe du Fossé, utilisera encore ce qualificatif (*frater*) dans sa légende de sceau, mais cette fois-ci sans l'employer dans la suscription de ses actes<sup>137</sup>.

## Conclusion

Pour prolonger cette étude qui se propose avant tout de mettre en valeur et faire connaître certains sceaux méconnus, il serait opportun, à l'avenir, d'étudier les sceaux des prieurés et abbayes dépendant de l'abbaye, s'ils sont conservés en nombre, pour voir si une influence de la maison mère est décelable ou non. Certains sont déjà connus, comme celui, conservé au British Museum, du prieur de Cogges<sup>138</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, représentant un pélican de piété (pélican nourrissant des petits de son sang)<sup>139</sup>. Par ailleurs, il serait intéressant de poursuivre l'étude des sceaux des abbés et du convent de Fécamp jusqu'à la Révolution, afin d'avoir une vision complète et de voir s'il y a davantage d'originalité après le début du XIV<sup>e</sup> siècle. De telles études seraient souhaitables pour les autres grandes abbayes bénédictines normandes car l'on manque pour l'instant d'éléments de comparaison. Il serait bon également de savoir à partir de quelle période les prieurs de l'abbaye disposèrent de leur propre sceau<sup>140</sup>, et d'étudier les sceaux des autres officiers claustraux (tels que pitanciers, chambriers, etc.), ainsi que ceux des officiaux et archidiaques<sup>141</sup> de l'abbaye, afin d'avoir une vision plus globale de la sigillographie fécampoise. Enfin, la question de savoir quel rôle précisément les sceaux de l'abbé et du convent ont pu jouer dans la juridiction gracieuse de l'abbaye avant qu'il n'existe, au moins à partir de la fin du Moyen Âge<sup>142</sup>, des sceaux aux obligations dans les différentes sénéchaussées de l'abbaye, mérite d'être approfondie.

## Bibliographie

BABELON, Ernest, *Histoire de la gravure sur gemmes en France depuis les origines jusqu'à l'époque contemporaine*, Paris, Société de propagation des livres d'art, 1902, 262 p. et XXII pl.

137. Paris, BnF, ms fr. 20893, fol. 169.

138. Prieuré fécampois anglais situé dans le comté d'Oxford, fondé au début du XII<sup>e</sup> siècle.

139. Voir BLAIR et STEANE, 1982, p. 51 (avec reproduction).

140. Les prieurs eurent sans doute leur propre sceau dès la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, dans le cartulaire A de Fécamp (Bibl. mun. Rouen, ms 1207, fol. 35 bis), un acte du prieur de Fécamp (*J' humilis prior Fiscannensis et ejusdem loci conventus*), de 1243, comporte la formule de corroboration suivante: *In hujus autem rei testimonium et munimine presentibus litteris sigillum nostrum dignum duximus apponendum*. Il est possible que le sceau évoqué soit celui du convent, mais plus probable qu'il soit celui du prieur.

141. Au sujet des archidiaques de l'abbaye, voir COMBALBERT, 2009, p. 283, note 71, et p. 476-477.

142. Voir DEMAY, 1881, n° 2957. Par ailleurs, plusieurs sceaux de la juridiction gracieuse de l'abbaye de Fécamp à la fin du Moyen Âge sont décrits et dessinés par BARABÉ, 1863.

- BARABÉ, Alexandre-Théodore, *Recherches historiques sur le tabellionage royal, principalement en Normandie, et sur les divers modes de contracter à l'époque du Moyen Âge d'après de nombreuses pièces manuscrites, et sigillographie normande en XXIV planches (183 sceaux), avec fac-similé d'une belle charte ducale du XI<sup>e</sup> siècle commentée par dom Tassin en 1758 en deux lettres inédites*, Rouen, H. Boissel, 1863, 578 p.
- BAUDIN, Arnaud, « Les intailles dans les sceaux de la maison de Blois-Champagne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : raffinement des élites et phénomène de mode », in *Les sceaux, sources de l'histoire médiévale en Champagne. Actes des tables rondes organisées par la Société française d'héraldique et de sigillographie* [Troyes-Reims, 2003-2004], Jean-Luc CHASSEL (dir.), Paris, SFHS, 2007, p. 117-123.
- BAUTIER, Robert-Henri, « Le cheminement du sceau et de la bulle des origines mésopotamiennes au XIII<sup>e</sup> siècle occidental », in *Chartes, sceaux et chancelleries. Études de diplomatique et de sigillographie médiévales*, t. I, Paris, École des chartes, 1990, p. 123-166, repris de *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 54-59, 1984-1989, p. 41-84.
- BEAUREPAIRE, Charles (de), « Anciens inventaires du trésor de l'abbaye de Fécamp », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1859, t. 20, p. 153-170.
- BEDOS-REZAK, Brigitte, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge, t. I, Les sceaux des villes*, Paris, Archives nationales, 1980, 546 p.
- BEDOS-REZAK, Brigitte, « L'emploi du contre-sceau au Moyen Âge : l'exemple de la sigillographie urbaine », *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome 138, 1980, p. 161-178.
- BEDOS-REZAK, Brigitte, « Les sceaux au temps de Philippe Auguste », in *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, Actes du Colloque organisé par le CNRS (Paris, 29 septembre-4 octobre 1980), Robert-Henri BAUTIER (dir.), Paris, Éditions du CNRS, 1982, p. 723-736.
- BERLIÈRE, Ursmer (dom), « Le sceau conventuel », *Revue bénédictine*, t. 38, 1926, p. 288-309.
- BLAIR, John, et STEANE, John M., « Investigations at Cogges Priory, Oxfordshire, 1978-1981 : The Priory and Parish Church », *Oxoniensia*, t. 47, 1982, p. 37-125.
- BLANC-RIEHL, Clément et MANEUVRIER, Christophe, « La matrice de l'abbaye du Mont Saint-Michel », *Annales de Normandie*, 61<sup>e</sup> année, n° 1, 2011, p. 165-169.
- BROCKHAUS, Katrin, *L'abbatiale de la Trinité de Fécamp et l'architecture normande au Moyen Âge*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie (coll. « Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », 44), 2009, 402 p.
- BROUETTE, Émile, « Sceaux de type pontifical utilisés par certains abbés du XIII<sup>e</sup> siècle », *Revue numismatique*, cinquième série, t. 11, 1949, p. 150-152.
- BÜHLER, Curt F., « Wirk alle thyng by conseil », *Speculum*, vol. 24, n° 3, juillet 1949, p. 410-412.
- Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne de Baigne, en Saintonge*, abbé CHOLET (éd.), Niort, L. Clouzot, 1868, 383 p.
- CHASSEL, Jean-Luc, « L'usage du sceau au XII<sup>e</sup> siècle », *Le XII<sup>e</sup> siècle, mutations et renouveau en France dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle*, Françoise GASPARRI (dir.), Paris, Le Léopard d'Or (coll. « Cahiers du Léopard d'Or », n° 3), 1994, p. 61-102.

- CHASSEL, Jean-Luc, « De la diplomatique à la glyptique: notes sur l'usage des intailles sigillaires au Moyen Âge », in *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, Picard, 2003, p. 43-53.
- CHASSEL, Jean-Luc, « Formes et fonctions des inscriptions sigillaires », in *Qu'est-ce que nommer? L'image légendée entre monde monastique et pensée scolastique. Actes du colloque du RILMA. Institut universitaire de France (Paris, INHA, 17-18 octobre 2008)*, Christian HECK (dir.), Turnhout, Brepols, 2010, p. 201-217.
- CHASSEL, Jean-Luc et DALAS, Martine, « Bibliographie de la sigillographie française (1982-1986) » et « Bibliographie de la sigillographie française (1987-1991) », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, vol. 54-59 (1984-1989), p. 237-256 et vol. 60-61 (1990-1991), p. 255-281.
- COMBALBERT, Grégory, *Gouverner l'Église: évêques et paroisses dans la province ecclésiastique de Rouen (v. 1050-v. 1280)*, thèse de doctorat d'histoire, dir. V. Gazeau, université de Caen Basse-Normandie, 2009, 688 p., dactyl.
- COULON, Auguste, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française », in *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale, t. II, L'histoire à travers les âges*, Victor CARRIÈRE (dir.), Paris, Letouzey et Ané, 1934, p. 109-215.
- DALAS-GARRIGUES, Martine, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge, t. II, Les sceaux des rois et de régence*, Paris, Archives nationales, 1991, 337 p.
- DELISLE, Léopold, « Cérémonial d'une épreuve judiciaire (commencement du douzième siècle) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 18, 1857, p. 253-257.
- DEMAY, Germain, « Des pierres gravées employées dans les sceaux du Moyen Âge », in *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie...*, Paris, Impr. nationale, 1877, p. III-XXIV.
- DEMAY, Germain, *Le costume au Moyen Âge d'après les sceaux*, Paris, D. Dumoulin, 1880, 496 p.
- DEMAY, Germain, *Inventaire des sceaux de la Normandie recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne, avec une introduction sur la paléographie des sceaux et seize planches photoglyptiques*, Paris, Impr. nationale, 1881, 434 p.
- DOUËT D'ARCQ, Louis Claude, *Collections de sceaux*, Paris, Henri Plon, 1863, 3 vol.
- ELLIS, Roger H., *Catalogue of seals in the Public Record Office: Monastic seals*, Londres, Her Majesty's Stationary Office, 1986, 104 p.
- FARCY, Paul (de), *Abbayes de l'évêché de Bayeux*, 4 vol., Laval, L. Moreau, 1886-1888.
- GAZEAU, Véronique, « Guillaume de Volpiano en Normandie: état des questions », dans *Guillaume de Volpiano, Fécamp et l'histoire normande*. Actes du colloque tenu à Fécamp les 15 et 16 juin 2001, *Tabularia « Études »*, n° 2, 2002, p. 35-46.
- GAZEAU, Véronique, *Normannia Monastica (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle). I - Princes normands et abbés bénédictins. II - Prosopographie des abbés bénédictins*, Caen, Publications du CRAHM, 2007, 2 vol., 512 et 416 p.
- GANDILHON, René, *Inventaire des sceaux du Berry antérieurs à 1515*, Bourges, Impr. A. Tardy, 1933, 201 p.
- GANDILHON, René et PASTOUREAU, Michel, *Bibliographie de la sigillographie française*, Paris, Picard, 1982, 222 p.

- GIRY, Arthur, *Manuel de diplomatique*, Paris, Hachette, 1894, 943 p.
- GRAY BIRCH, Walter (de), *Catalogue of seals in the department of manuscripts in the British Museum*, vol. V, Londres, British Museum, 1898, 1044 p.
- GUIRAUD, Hélène, *Intailles et camées romains*, Paris, Picard, 1996, 192 p.
- LE HULE, Dom Guillaume, *Le Thrésor, ou abrégé de l'histoire de la noble et royalle abbaye de Fescamp...*, éd. A. Alexandre, Fécamp, Banse, 1893, 316 p. [éd. Orig., 1684].
- MACÉ, Laurent, « Matrice. L'intaille et le sceau : la question du modèle dans la pratique sigillaire médiévale », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, n° 37, 2006, p. 211-220.
- MANEUVRIER, Christophe, « Une matrice de sceau de Laurent, abbé de Cerisy (1252-1276) », *Annales de Normandie*, 59<sup>e</sup> année, n° 1, 2009, p. 155-162.
- METMAN, Yves, « Le sceau de la Trinité de Fécamp », *Club français de la Médaille*, n° 81, 2<sup>e</sup> semestre, 1983, p. 140-143.
- NORTIER, Geneviève, *Les bibliothèques médiévales des abbayes bénédictines de Normandie*, nouv. éd., Paris, P. Lethielleux, 1971, 254 p.
- PAQUET, Fabien, *Hommes du roi et seigneurs : les abbés de la Normandie royale : étude dans le diocèse de Rouen au XIII<sup>e</sup> siècle. Annexe 1 : prosopographie des abbés de la Normandie royale (1204-1270)*, mémoire de master sous la direction de Véronique Gazeau et Sylvain Gouguenheim, 2011.
- PASTOUREAU, Michel, *Les sceaux*, Turnhout, Brepols (coll. « Typologie des sources du Moyen Âge occidental », fasc. 36), 1981, 76 p.
- PEDRICK, Gale, *Monastic seals of the XIII<sup>th</sup> century*, Londres, De la More Press, 1902, 144 p. – L pl.
- POMMERAYE, François (dom), *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen de Rouen*, Rouen, Richard Lallemand et Louis Dumesnil, 1662.
- ROMAN, Joseph, *L'Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du cabinet des titres à la Bibliothèque nationale*, t. I, Paris, Imprimerie nationale, 1909, 943 p.
- ROMAN, Joseph, « Les dessins de sceaux de la collection Gaignières à la Bibliothèque nationale », *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. 59 (1909), Paris, C. Klincksieck, 1910, p. 42-158.
- ROMAN, Joseph, *Manuel de sigillographie française*, Paris, Picard, 1912, VII, 401 p., XXX pl.
- ROUSSEAU, Emmanuel, *Les sceaux des cinq premières maisons de l'ordre de Cîteaux (1098-1516)*, thèse d'École nationale des chartes, Paris, 1996.
- ROUSSEAU, Emmanuel, « Les cisterciens », in *Sceaux et usages de sceaux dans la Champagne médiévale*, Jean-Luc Chassel (dir.), Paris, Somogy, 2003, p. 85-89.
- SANDRET, Louis, *L'ancienne Église de France, ou état des archevêchés et évêchés de France avant la constitution civile du clergé de 1790 [...]*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1866, 344 p.
- TOUSTAIN Charles-François (dom) et TASSIN René-Prosper (dom), *Nouveau traité de diplomatique*, t. IV, Paris, G. Desprez et P. Cavelier, 1759.
- VALLIER, Gustave, *Sigillographie de l'ordre des chartreux et numismatique de saint Bruno*, Montreuil-sur-Mer, Impr. Notre-Dame des Près, 1891, 508 p.

- Vocabulaire international de la sigillographie*, Stefania RICCI et Robert-Henri BAUTIER (dir.), Rome, Conseil international des archives, Comité international de sigillographie (« Pubblicazioni degli archivi di stato, Sussidi », 3), 1990, 389 p.
- WAILLY, Natalis (de), *Éléments de paléographie*, t. II, Paris, Imprimerie royale, 1838, 452 p.
- WALDMAN, Thomas G., « *Sigillum Sancti Dionysii archiepiscopi*: la fabrication d'une légende », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 164, deuxième livraison (juillet-décembre 2006), 2006, p. 349-370.

## Annexe

### Liste des abbés de Fécamp<sup>143</sup>

- Guillaume I<sup>er</sup> de Volpiano: 1001-1028.  
 Jean I<sup>er</sup> de Ravenne: 1028-1078, le 22 février.  
 Guillaume II de Rots: 1078, après le 28 février-1107, le 26 mars.  
 Roger de Bayeux: 1107, le 21 décembre-1139, le 22 mars.  
 Henri de Sully: 1140, mars-1187, le 10 janvier.  
 Raoul d'Argences: 1189 / 1190-1219, le 6 septembre.  
 Aicard ou Achard: 1219-1222.  
 Richard I<sup>er</sup> Morin: 1222-1227.  
 Guillaume III Vaspail: 1227-1260.  
 Richard II de Treigos: 1260-1286.  
 Guillaume IV de Putot: 1286-1297.  
 Thomas de Saint-Benoît: 1297-1308.  
 Robert de Putot: 1308-1326.

---

143. Pour la période 1001-1219, nous reprenons ici les dates que donne Véronique Gazeau dans GAZEAU 2007, p. 101-124. Pour la période suivante jusqu'en 1270, nous reprenons celles de Fabien Paquet (PAQUET 2011, p. 16-21). Pour la suite, nous reprenons celles de Louis Sandret (SANDRET 1866, part. p. 43-44).